



Airline	Flight#	Destination	Scheduled time	Status	Updated Counters time
LH577	Frankfurt	17:45+			A800-804
TK045	Istanbul	17:50+			A 75- 79
QR1370	Doha	19:15+			A 35- 38
KL598	Amsterdam	23:05+			

Airline	Flight#	Destination	Scheduled time	Status	Updated Counters time
FA312	Lomé	11:40	Departed		11:00
FA130	Port Elizabeth	12:00	Departing		11:30 A115-120
309400	Blantyre	12:30	Closed		A115-120
304414	Johannesburg	12:30	Boarding		A 85- 89
FA293	Johannesburg	12:30			A 81- 88
GE132	Johannesburg	12:30			A115-120
FA295	Johannesburg	13:00			A 17- 20
FA295	Johannesburg	13:40			A115-120
32901	Phanigargway	13:45			A 99- 99

Airline	Flight#	Destination	Scheduled time	Status	Updated Counters time
42963	Nelspruit - Winger	10:25			A 81- 85
42004	Stellenbosch	10:25			A 81- 85
42007	Hoedspruit	10:50			A 81- 85
PR1004	Johannesburg	11:00			A 47- 53
FA162	Durban	11:00			A 47- 53
30924	Durban	11:15			A115-120
306323	East London	11:15			A 85- 90
FA112	Johannesburg	11:30			A 65- 68
PR1005	Johannesburg	11:35			A115-120
FA312	Lomé	11:40			A 47- 53
					A115-120



# Rapport 2022 sur l'ouverture des régimes de visa en Afrique



GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPEMENT

*« Nous devons faire tomber toutes les barrières qui entravent la libre circulation des personnes sur le continent, en particulier celle de la main-d'œuvre, car elle est vitale pour promouvoir les investissements ».*<sup>1</sup>

**Akinwumi A. Adesina**

Président du Groupe de la Banque africaine de développement

*« L'Agenda 2063 visait à créer une Afrique prospère dont le développement serait piloté par les populations, en s'appuyant sur le potentiel offert par les Africains, notamment les femmes et les jeunes ».*<sup>2</sup>

**S.E. Dr. Monique Nsanzabaganwa**

Vice-présidente de la Commission de l'Union africaine



# Indice d'ouverture sur les visas en Afrique : Points saillants en 2022

Trois pays offrent désormais une entrée sans visa aux Africains de tous les autres pays.

En 2016 et 2017, un seul pays l'a fait.

La note globale de l'IOVA reste dans sa trajectoire ascendante.

36 des 54 pays ont amélioré ou maintenu leur note depuis 2016.

13 des 20 premiers pays de 2022 ont une note plus élevée aujourd'hui qu'il y a 6 ans (2016).

La note globale de l'IOVA du continent dépasse désormais sa note prépandémique en 2019.

En 2022, l'IOVA a rebondi de manière significative.

Cinq des 20 premiers pays les plus performants de 2022 ont amélioré leur note depuis 2021.

Seule la note d'un des 20 premiers a baissé depuis l'année dernière.

Les pays à faible revenu continuent de progresser.

Neuf des 20 pays les plus performants sont des pays à faible revenu ; trois d'entre eux sont enclavés.

Neuf autres pays parmi les 20 premiers sont des pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure.

De plus en plus de pays proposent désormais un visa électronique.

En 2022, 24 pays proposent un visa électronique, contre neuf pays en 2016.



## Indice d'ouverture sur les visas en Afrique

L'indice d'ouverture sur les visas en Afrique (IOVA) mesure le degré d'ouverture des pays africains aux visiteurs des autres pays du continent. L'indice analyse les exigences en matière de visa de chaque pays pour montrer ceux parmi eux qui facilitent les voyages vers leur territoire.

Pour chaque pays, l'IOVA compte le nombre d'autres pays dont les citoyens sont tenus d'obtenir un visa avant de s'y rendre, le nombre d'autres pays dont les citoyens peuvent obtenir un visa à l'arrivée et le nombre d'autres pays dont les citoyens n'ont pas besoin de visa d'entrée. L'IOVA attribue ensuite à chaque pays une note d'ouverture du régime de visa et le rang correspondant.



Publié pour la première fois en 2016, l'IOVA suit également l'évolution des notes des pays au fil du temps. Cela montre comment les politiques des pays évoluent en matière de liberté de circulation sur le continent africain, et comment les changements de politique de visas peuvent avoir un impact significatif sur la facilité avec laquelle les citoyens des pays africains peuvent voyager vers d'autres pays ainsi que sur le classement des pays selon l'IOVA. Le rapport note également d'autres développements pertinents en matière d'intégration sur le continent africain et les relie à la circulation des personnes, où ces changements sont souvent complémentaires, voire dépendants les uns des autres.

Les données de l'édition de cette année ont été recueillies en juillet et août. Les principales sources d'information ont été l'Association internationale du transport aérien et les sites Web officiels des pays.



## Remerciements

*Le Rapport sur l'ouverture des régimes de visa en Afrique 2022* est la septième édition d'une publication qui est produite chaque année depuis 2016. Il présente les résultats de l'indice d'ouverture sur les visas en Afrique, une initiative conjointe de la Banque africaine de développement et de la Commission de l'Union africaine.

Ces deux dernières années, l'Afrique et le monde ont été confrontés à de nombreux défis. La pandémie de COVID-19 a contraint les pays à agir rapidement pour contenir la propagation d'un virus qui n'était pas encore bien compris. Les moyens de subsistance et les structures sociales des populations ont été gravement perturbés; des vies ont été perdues et la mobilité a été limitée, tant au niveau national qu'international.

L'Afrique a fait preuve d'une résilience remarquable au plus fort de la crise. Aujourd'hui, la coopération mondiale en matière d'interventions médicales a permis de rétablir une certaine normalité dans la vie quotidienne. Les activités commerciales ont repris, les systèmes de santé ont été renforcés et les gens voyagent à nouveau.

L'indice d'ouverture sur les visas en Afrique retrace l'évolution des régimes de visa sur le continent, de la période précédant la pandémie à aujourd'hui. Comme le montre le rapport 2022, les pays africains sont en train de démanteler une grande partie des dispositifs mis en place pendant la pandémie. En effet, le continent est dans l'ensemble revenu au niveau d'ouverture sur les visas observé juste avant le début de la pandémie.

Le présent rapport analyse certaines de ces évolutions. Il met en évidence les progrès réalisés dans les pays et les régions, et présente les domaines dans lesquels l'Afrique peut encore progresser. Ce faisant, il plaide en faveur de la liberté de circulation, un facteur essentiel pour intégrer le continent et favoriser la prospérité, la sécurité et la croissance inclusive.

L'indice d'ouverture sur les visas en Afrique n'existerait pas sans le soutien de la haute direction de la Banque africaine de développement et de la Commission de l'Union africaine, respectivement la Vice-présidence, Développement régional, intégration et prestation de services et le Bureau du Vice-président. Les deux institutions militent en faveur de la libre circulation des personnes sur le continent.

Nous adressons nos sincères remerciements à Zodwa Florence Mabuza, qui a dirigé la production de ce rapport à la Banque, ainsi qu'à Gbangele Coulibaly et Johanna Pangeiko Nautwima, pour leur aide précieuse à la collecte et à l'analyse des données. Nous remercions Dr Émile Rwagasana, chef de cabinet adjoint du Bureau du Vice-président de la Commission de l'Union africaine, pour son soutien et ses conseils constants.

Nous tenons également à remercier les consultants qui ont produit le rapport, notamment Eckart Naumann pour la rédaction, Jennifer Petrela pour l'édition et Peggy King Cointepas pour la conception et les graphiques.

### **Jean-Guy Afrika**

Directeur par intérim, Bureau de coordination de l'intégration régionale  
Banque africaine de développement

## Méthodologie

### Comment l'IOVA calcule-t-il la note de chaque pays ?

**Notes et classements.** Les notes au titre de l'IOVA vont de 0 à 1, où 0 désigne les pays dont les politiques en matière de visas sont les plus restrictives et 1 désigne les pays dont les politiques en matière de visas sont les plus accueillantes.

Plus la note d'un pays est élevée, plus celui-ci a un « régime de visa ouvert » et mieux il est classé.

**Catégories et pondérations.** Pour calculer la note de chaque pays, l'IOVA évalue sa politique en matière de visa par rapport à chacun des 53 autres pays du continent et classe chaque politique dans l'une des trois catégories ci-dessous. Chaque catégorie est pondérée :

Catégorie	Pondération
Visa obligatoire avant le voyage	0
Visa à l'arrivée	0,8
Sans visa	1,0

**Calculs.** Pour calculer la note d'un pays, l'IOVA suit les quatre étapes suivantes :

1. Compter le nombre de pays qui entrent dans chaque catégorie de visa (visa obligatoire avant le voyage, visa à l'arrivée, sans visa).
2. Convertir ce nombre en un pourcentage pour tous les pays africains.
3. Pondérer chaque pourcentage en fonction du poids attribué à chaque catégorie.
4. Additionner les chiffres obtenus

**Formule :** Note d'ouverture du régime de visa = [ (% de pays africains dont les ressortissants doivent obtenir un visa avant de voyager x 0) + (% de pays africains dont les ressortissants peuvent obtenir un visa à l'arrivée x 0,8) + (% de pays africains dont les ressortissants peuvent voyager sans visa x 1) ] /100

### Un exemple

Le pays X fait obligation aux ressortissants de 13 pays d'obtenir un visa avant leur voyage. Il permet aux ressortissants de 30 pays d'obtenir un visa à l'arrivée, et autorise les ressortissants de 10 autres pays à entrer sans visa sur son territoire. La note du pays X est calculée comme suit :

Note d'ouverture du régime de visa pour le pays X = [ (obligation de visa avant le voyage : 13/53 x 0) + (visa à l'arrivée : 30/53 x 0,8) + (sans visa : 10/53 x 1) ] /100 = 0,642

## Visas

**L'ouverture du régime de visa** fait référence à la facilité avec laquelle les visiteurs sont autorisés à entrer dans le pays de destination.

**Un pays au régime de visa plus ouvert** dispose d'une politique de visa libérale ou flexible au profit des visiteurs, de sorte qu'ils peuvent voyager sans visa ou en obtenir un à l'arrivée.

**Un pays restrictif en matière de visas** exige des visiteurs un visa avant le voyage. Les visiteurs peuvent obtenir le visa auprès d'une ambassade, d'un consulat ou d'une autre source.

**Le taux d'ouverture du régime de visa** renvoie au pourcentage des autres pays d'Afrique dont les citoyens sont autorisés à entrer sur le territoire du pays de destination sans avoir obtenu de visa au préalable. Il était dénommé « taux d'accès libéral » dans les éditions précédentes de l'IOVA.

## Abbréviations

BAD	Groupe de la Banque africaine de développement
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CER	Communauté économique régionale
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
COVID-19	Maladie infectieuse à coronavirus
IATA	Association internationale du transport aérien
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
IOVA	Indice d'ouverture sur les visas en Afrique
MUTAA	Marché unique du transport aérien africain
PFMP	Protocole sur la libre circulation des personnes
PIB	Produit intérieur brut
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
UA	Union africaine
UMA	Union du Maghreb arabe
USD	Dollars des États-Unis
ZLECAF	Zone de libre-échange continentale africaine

*Note : La forme masculine employée dans ce document a valeur de genre neutre et désigne aussi bien les hommes que les femmes.*

# Table des matières

<b>AVANT-PROPOS</b>	
<b>Banque africaine de développement</b>	
<b>Marie-Laure Akin-Olugbade,</b>	
Vice-présidente par intérim	
Développement régional, intégration et prestation de services .....	6
<b>AVANT-PROPOS</b>	
<b>Commission de l'Union africaine</b>	
<b>S.E. Dr Monique Nsanzabaganwa,</b>	
Vice-présidente .....	7
<b>VOYAGES APRÈS LA PANDÉMIE</b>	
<b>Restrictions, réouvertures et émergence</b>	
<b>du visa électronique</b> .....	8
<b>OUVERTURE SUR LES VISAS EN AFRIQUE</b>	
<b>Résultats de 2022</b> .....	12
<b>OUVERTURE SUR LES VISAS EN AFRIQUE</b>	
<b>Quels progrès depuis 2016 ?</b> .....	16
<b>UNION AFRICAINE</b>	
<b>Dernières avancées au titre de la ZLECAF</b> .....	20
<b>COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES</b>	
<b>Un examen approfondi de l'ouverture sur les visas</b> .....	24
Union du Maghreb arabe (UMA) .....	27
Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) .....	28
Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) .....	29
Communauté d'Afrique de l'Est (CAE).....	30
Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) .....	31
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).....	32
Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ...	33
Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)....	34
<b>ÉTUDES DE CAS</b>	
<b>Pays ayant progressé en 2022</b> .....	35
Éthiopie.....	35
Djibouti .....	36
Burundi .....	36
<b>OUVERTURE SUR LES VISAS EN AFRIQUE</b>	
<b>Perspectives</b> .....	37
<b>ANNEXES</b> .....	38
<b>NOTES DE FIN</b> .....	40

[www.visaopenness.org/fr](http://www.visaopenness.org/fr)

LA PLATEFORME IOVA EN LIGNE donne un résumé de la politique de chaque pays africain en matière de visa. Elle montre l'évolution des notes et des classements de chaque pays d'une année à l'autre et explique les performances globales de l'Afrique en matière d'ouverture des régimes de visa.



DES ENTRETIENS avec des partisans de l'ouverture des régimes de visa en Afrique sont publiés sur le site : <https://www.visaopenness.org/fr/blogue>

« La circulation des personnes dans le cadre de la ZLECAF : Une condition de réussite »

Trudi Hartsenber, directrice exécutive, Trade Law Centre (tralac)

« Le Protocole sur la libre circulation des personnes : Les moyens d'aller de l'avant »

Alan Hirsch, professeur émérite de politique et de pratique du développement à la Nelson Mandela School of Public Governance, Université du Cap

## Avant-propos, Banque africaine de développement

L'Afrique – et en fait le monde entier – ont réalisé de grands progrès vers un retour à la normalité après la pandémie en 2021–2022. Les pays, dans leur grande majorité, ont assoupli les restrictions de circulation. Les industries qui ont été les plus touchées par la pandémie – le tourisme, l'hôtellerie, etc. – sont en train de rebondir et les déplacements ont explosé, aussi bien en Afrique que dans



le reste du monde. L'augmentation des voyages est due en grande partie à une accumulation de la demande personnelle, mais aussi au fait que de nombreuses entreprises dépendent de la circulation des personnes et que les investissements en sont tributaires.

L'indice d'ouverture sur les visas en Afrique (IOVA) suit l'ouverture sur les visas comme mesure de la liberté de circulation depuis 2016. L'édition de cette année – la septième – montre que de nombreux pays africains ont considérablement simplifié leur régime de visa au cours de l'année écoulée. L'ouverture des régimes de visa correspond désormais aux derniers niveaux observés au début de la pandémie. En effet, par rapport à 2016, date de la première publication de l'IOVA, plus de 60 % des pays ont amélioré leur

note IOVA. Une grande majorité de pays africains propose désormais des entrées sans visa à au moins cinq autres pays africains, et de plus en plus de pays investissent dans des technologies permettant aux visiteurs d'obtenir un visa électronique avant de quitter leur pays.

Dans de nombreux cas, les communautés économiques régionales (CER) d'Afrique prennent l'initiative de faciliter la libre circulation des personnes. Pour la première fois, l'IOVA analyse l'ouverture des régimes de visa selon les CER. Les résultats célèbrent les CER qui font leurs preuves et encouragent les autres à faire mieux.

La Banque africaine de développement reconnaît les efforts et les progrès réalisés par les CER et les pays membres régionaux en matière de mobilité des populations, et elle s'engage à les soutenir dans cette dynamique. La Banque finance, sur l'ensemble du continent, la construction de postes-frontières à guichet unique, de routes et de chemins de fer interrégionaux, ainsi que de ports. Nous aidons les pays et les régions à élaborer des politiques qui facilitent la circulation des professionnels, des commerçants et des investisseurs étrangers. Par ailleurs, nous encourageons les meilleures pratiques en matière de facilitation des échanges pour les acteurs publics et privés.

Nous avons conscience que la libre circulation des personnes crée un environnement commercial plus favorable, attire les investissements et stimule le commerce intra et interrégional. Elle favorise également la cohésion sociale et améliore la qualité de vie des citoyens africains. L'Afrique n'en mérite pas moins.



**Marie-Laure Akin-Olugbade**

Vice-présidente par intérim,  
Développement régional, intégration et prestation de services  
Banque africaine de développement



Au cours de l'année écoulée, l'Afrique s'est rapprochée d'un développement inclusif et durable au bénéfice de tous ses habitants. La COVID-19 a certes occasionné des difficultés et mis en évidence les déséquilibres mondiaux, mais elle a également permis de réaffirmer l'une des principales caractéristiques de l'Afrique : la résilience.



La plupart des restrictions imposées par les pays pour endiguer la propagation de la pandémie sont désormais levées et les pays embrassent de nouvelles formes de normalité. Le projet phare de l'Union africaine – la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) – a également progressé. La plupart des propositions de libéralisation tarifaire ont été partagées et les négociations sur les règles d'origine, qui étaient en suspens, sont sur le point d'aboutir. Une étape historique a été franchie avec le début des échanges commerciaux entre un groupe pilote de pays dont les commerçants n'avaient jamais bénéficié par le passé d'un accès préférentiel à leur propre marché.

Pourtant, des obstacles subsistent. La liberté de circulation des personnes fait partie des domaines les plus affectés. Les restrictions imposées au déplacement des Africains par-delà les frontières entravent le commerce et étouffent l'industrialisation. Elles freinent l'innovation et entravent la formation de chaînes de valeur régionales.

Il ne suffit pas de s'entendre sur des règles d'origine qui favorisent les produits « fabriqués en Afrique ». Pour que la ZLECAf soit couronnée de succès, il faut également démanteler les barrières non tarifaires au commerce. Entre autres, les Africains doivent être libres de se déplacer sur le continent pour étudier, faire du commerce et développer leurs entreprises, sans se voir refuser l'accès à bord des avions et sans avoir à demander des visas longs à obtenir et coûteux, lesquels ne sont pas facilement accessibles en ligne.

L'indice d'ouverture sur les visas en Afrique (IOVA) de cette année indique que les pays africains sont en train de relever le défi. Dix pays ont amélioré leur note IOVA et quarante ont maintenu leur niveau. Bon nombre de restrictions sur les voyages ont été levées et il y a plus de pays que jamais qui offrent un visa électronique. En moyenne, les régimes de visa du continent sont plus ouverts que lors de la publication du premier rapport IOVA en 2016, et tout autant ouverts qu'ils l'étaient juste avant la pandémie.

La dynamique et les opportunités actuelles augurent de grandes avancées pour l'année prochaine. Ce faisant, l'Afrique se rapprochera de la réalisation de l'une des aspirations de l'Agenda 2063 : un continent prospère et intégré où tous les Africains peuvent réaliser leur potentiel.



**S.E. Dr. Monique Nsanzabaganwa**  
Vice-présidente de la Commission de l'Union africaine

# Voyages après la pandémie

## RESTRICTIONS, RÉOUVERTURES ET ÉMERGENCE DU VISA ÉLECTRONIQUE

### Vue d'ensemble

Dans l'incertitude de la crise liée à la COVID-19, la plupart des pays ont restreint les déplacements, tant au niveau national qu'international. Les restrictions sur les voyages internationaux allaient de la fermeture complète des frontières à la mise en quarantaine, en passant par des mesures de dépistage et l'interdiction de visiteurs en provenance de pays jugés « à haut risque ». De même, les restrictions sur les déplacements à l'intérieur des pays étaient également strictes : interdiction de voyager entre les provinces, interdiction des déplacements non essentiels, couvre-feux et règles limitant les rassemblements.

*« L'histoire du tourisme en Afrique est jalonnée de rebondissements. Ce secteur a d'ailleurs encore démontré sa résilience. De nombreuses destinations enregistrent un nombre élevé d'arrivées. Mais nous devons aller au-delà des chiffres et repenser le fonctionnement du tourisme afin que notre secteur puisse exploiter son potentiel unique pour transformer les vies, stimuler une croissance durable et offrir des opportunités partout en Afrique ».*<sup>3</sup>

**Zurab Pololikashvili,**

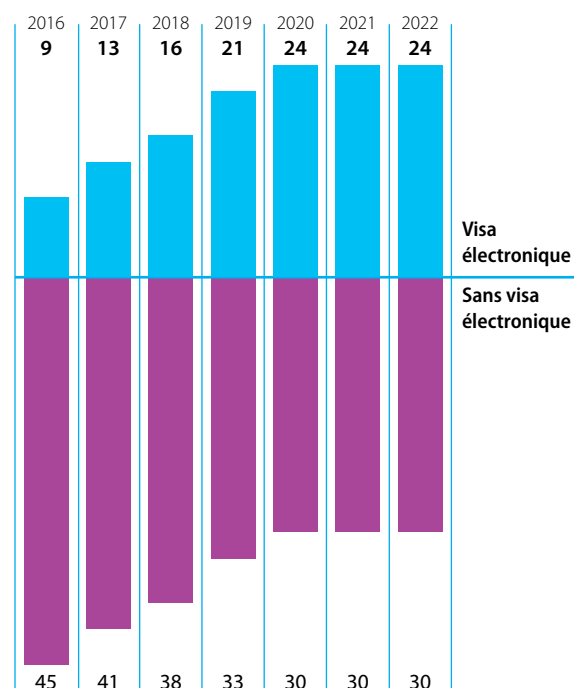
Secrétaire général de l'Organisation mondiale du tourisme des Nations Unies

Les restrictions sur les mouvements internationaux ont été rapidement imposées, généralement avant les restrictions au niveau national. Par exemple, au début du mois de février 2020, alors que les rapports faisaient état de la gravité et de la transmissibilité potentielles du virus, une poignée d'États africains ont imposé des mesures de dépistage aux points d'entrée internationaux. Deux mois plus tard, la plupart des pays africains avaient mis en place une interdiction des voyages internationaux et fermé leurs frontières. Au début de l'année 2021, la plupart des pays avaient levé ces interdictions et utilisaient des mesures de dépistage pour atténuer le risque, à défaut de l'éliminer. Sur le reste de l'année 2021 et en 2022, certaines interdictions de voyage et fermetures de frontières ont été appliquées sur la base des risques perçus de nouvelles vagues d'infection et de la découverte de nouveaux variants et sous-variants, dont certains semblaient plus transmissibles que les précédents.

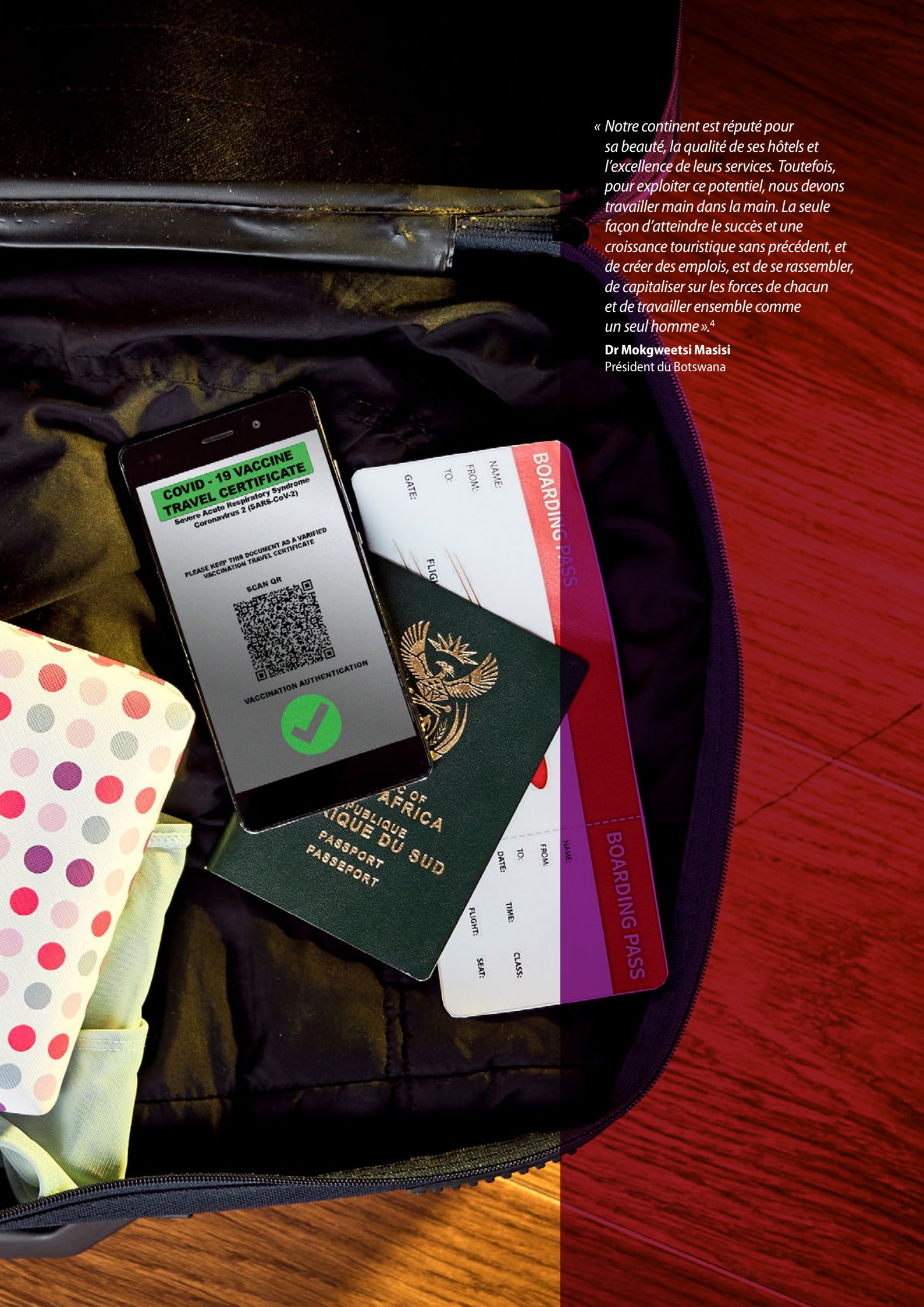
Par la suite, les pays du monde entier ont commencé à restreindre les déplacements en fonction de facteurs de risque locaux et d'évaluations nationales, au lieu de mettre en place des politiques régionales coordonnées alignées sur les directives internationales. À la mi-2021, certains pays africains ont supprimé toutes les restrictions aux déplacements internationaux et se sont contentés de contrôler les visiteurs entrants, tandis que d'autres ont continué à interdire les arrivées internationales. En 2022, la situation reste instable, les pays mettant en place – et parfois supprimant au pied levé – les restrictions de voyage. Parfois ces mesures concernent l'obligation de présentation de certificats de santé et de carnets de vaccination.

Toujours est-il que le nombre de pays d'Afrique qui proposent un visa électronique est passé de 21 en 2019 à 24 en 2020-2022. Ce chiffre n'a pas évolué : s'il est vrai que l'Afrique du Sud et le Maroc ont introduit le système de visas électroniques en 2022, les portails de visas électroniques du Cap-Vert et de la Guinée-Bissau étaient devenus inaccessibles au moment de la rédaction de ces lignes.

### Utilisation croissante des visas électroniques, 2016-2022







« Notre continent est réputé pour sa beauté, la qualité de ses hôtels et l'excellence de leurs services. Toutefois, pour exploiter ce potentiel, nous devons travailler main dans la main. La seule façon d'atteindre le succès et une croissance touristique sans précédent, et de créer des emplois, est de se rassembler, de capitaliser sur les forces de chacun et de travailler ensemble comme un seul homme ».<sup>4</sup>

**Dr Mokgweetsi Masisi**  
Président du Botswana



« La croissance potentielle des emplois et des salaires au sein de la Zone de libre-échange continentale africaine pourrait contribuer à élargir les perspectives de tous les Africains. Environ 68 millions de personnes devraient pouvoir échapper à une pauvreté d'intensité modérée grâce à la ZLECAf, qui renforcera également la compétitivité des nations africaines. Toutefois, pour que l'Accord soit pleinement utile, il est essentiel de le mettre en œuvre de façon adéquate et de procéder à un suivi minutieux des répercussions sur tous les travailleurs – hommes et femmes, qualifiés et non qualifiés – dans tous les pays et secteurs ». <sup>5</sup>

**Albert Zeufack**, directeur pays pour l'Angola, le Burundi, la République démocratique du Congo et São Tomé-et-Principe, Banque mondiale

## Visas électroniques : de quoi s'agit-il et comment fonctionnent-ils ?

Un visa est une autorisation permettant à son détenteur de se rendre dans le pays de délivrance, où les autorités locales de l'immigration décident d'autoriser ou non l'entrée du voyageur. Les visas électroniques sont de plus en plus populaires, car de plus en plus de pays les adoptent. Mais qu'est-ce qu'un visa électronique et en quoi diffère-t-il des autres visas dont les voyageurs peuvent avoir besoin pour entrer dans un pays étranger ?

### Caractéristiques du visa classique

Traditionnellement, la façon la plus courante d'obtenir un visa consiste pour le demandeur (le voyageur) à faire une demande de visa auprès du bureau diplomatique local du pays de destination – son ambassade ou son consulat – avant de quitter son pays. La procédure de demande de visa exige parfois un entretien et la présentation de copies papier des documents justificatifs : billets de voyage, relevés bancaires, réservations d'hôtel, preuve d'assurance maladie, etc. Le demandeur présente également ses documents de voyage originaux (passeport), que le bureau diplomatique conserve jusqu'à ce qu'il décide d'accorder ou non le visa. Si le visa est accordé, il est joint au passeport du demandeur et le passeport lui est rendu. Les demandeurs font parfois appel à une société de services de visa pour s'occuper des aspects logistiques de la procédure de demande, comme le dépôt du passeport et des documents du demandeur au bureau diplomatique. Cette méthode de demande peut s'avérer laborieuse et longue.

### Caractéristiques du visa à l'arrivée

Pour les pays qui offrent un visa à l'arrivée, le demandeur peut se rendre dans le pays de destination et demander un visa aux autorités d'immigration à son arrivée à l'aéroport ou à la frontière terrestre. Dans ce cas, il est impératif que le demandeur connaisse les restrictions associées à ce processus, car un pays de destination peut ne pas offrir un visa électronique à tous les types de voyageurs ou pour toutes les durées de séjour. Le pays peut, par exemple, n'offrir que des visas de tourisme ou de transit à l'arrivée, mais pas de visas d'affaires. Il peut également limiter les visas à l'arrivée aux courts séjours ou aux voyageurs de certaines nationalités. Le visa à l'arrivée présente l'avantage de ne pas devoir être sollicité à l'avance et d'être généralement plus simple sur le plan logistique et moins coûteux.

### Caractéristiques du visa électronique

Un visa électronique est une version sans papier du visa classique.

La demande d'un visa électronique se fait de manière virtuelle. Le demandeur remplit un formulaire en ligne sur lequel il indique son identité ainsi que l'objet et la durée de son séjour. Le demandeur soumet également des copies de ses pièces justificatives en ligne.

Certains pays limitent les visas électroniques aux demandeurs de certaines nationalités, notamment pendant la phase d'essai de leur programme de visa électronique. Par exemple, l'Afrique du Sud a introduit le visa électronique en février 2022 et l'a rendu accessible aux demandeurs de 14 pays, dont la moitié se trouve en Afrique.

Vingt-quatre pays africains offrent désormais aux voyageurs la possibilité d'obtenir un visa électronique, contre neuf pays en 2016. Deux pays ont introduit le visa électronique au cours de l'année dernière, et d'autres seraient en cours de développement. Les portails de visas électroniques de deux autres pays, inclus dans des éditions précédentes de l'IOVA, étaient hors service pendant la période de référence de cette année et ne font pas partie des résultats présentés dans le présent rapport.

## Avantages et meilleures pratiques

Les visas électroniques présentent plusieurs avantages pour les voyageurs :

- Le demandeur fait sa demande de visa électronique en ligne, depuis son bureau, son domicile ou tout autre lieu, à sa guise. Cette méthode lui permet de gagner du temps et de ménager son énergie en plus d'être plus sûre pour tout le monde en cas de crise sanitaire (comme la pandémie de COVID-19).
- Étant donné que les visas électroniques sont délivrés ou refusés avant que le demandeur ne voyage, ils atténuent le risque pour ce dernier de se rendre dans un pays pour y être ensuite refoulé. Cela réduit en partie l'anxiété liée à la procédure de demande de visa.
- Le demandeur n'est pas tenu de laisser son passeport au bureau diplomatique du pays de destination lors de sa demande. Ainsi, le demandeur peut voyager en attendant que sa demande soit traitée et il y a peu de risque de perte du passeport.

Pour le pays émetteur, les visas électroniques permettent de saisir et de stocker plus efficacement les informations sur les voyageurs et de communiquer en ligne les décisions relatives aux visas. Le personnel consulaire n'a plus besoin de planifier des entretiens, de vérifier et d'enregistrer les données des voyageurs, d'imprimer des formulaires et des visas et de s'occuper d'autres aspects logistiques. Les visas électroniques sont particulièrement utiles pour les pays qui n'ont pas beaucoup de missions diplomatiques à l'étranger. En outre, comme les demandeurs font leur demande en ligne, les visas électroniques permettent aux pays de consulter les informations relatives aux voyageurs par voie électronique dans une base de données nationale.

Pour que le système de visas électroniques fonctionne correctement, les autorités de délivrance doivent créer une plateforme qui crypte les informations de paiement des demandeurs. Elles doivent également répondre aux préoccupations concernant la falsification des documents, les contraintes liées aux infrastructures d'information et de communication et l'impossibilité de collecter les données biométriques à distance. Certaines de ces préoccupations peuvent être résolues en développant des partenariats de travail étroits avec les compagnies aériennes (le personnel de ces compagnies peut être chargé de vérifier par recoupement les documents des voyageurs) et en limitant le paiement des frais aux cartes bancaires, qui sont généralement authentifiées par une banque.

Un système efficace de visas électroniques renforce la sécurité, facilite l'accès aux voyages et améliore considérablement l'efficacité de la procédure de demande de visa.

*« Les voyageurs nous ont confié qu'ils se heurtent encore à des obstacles. Les pays qui appliquent des procédures de visa complexes perdent les avantages économiques que procurent ces voyageurs. Les économies du tourisme et des voyages prospèrent dans les pays qui ont supprimé l'obligation de visa. Quant aux pays qui obligent certaines catégories de voyageurs à obtenir un visa, savoir tirer parti de la volonté des voyageurs d'utiliser des processus en ligne et de communiquer leurs informations à l'avance serait une solution gagnant-gagnant ».*<sup>6</sup>

**Nick Careen**, vice-président principal des opérations, de la sécurité et la sûreté, Association internationale du transport aérien





# Ouverture des régimes de visa en Afrique

## CONSTATS, 2022

### Notes moyennes du continent, 2022

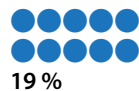


L'édition 2021 de l'IOVA a relevé que plusieurs pays ont reculé dans leur classement par rapport à l'année précédente. Les pays faisaient face à l'incertitude mondiale concernant l'impact de la pandémie sur la santé et l'économie, et de nombreux gouvernements ont restreint les voyages. Certains ont modifié leur régime de visa.

L'année en cours enregistre plusieurs évolutions positives. Dix pays ont amélioré leur note et 40 ont maintenu leur note en matière d'ouverture sur les visas. Seuls quatre pays ont enregistré une baisse. La note globale du continent s'est améliorée de 8 %, compensant ainsi la baisse de l'année dernière.

### Évolutions dans les notes de l'IOVA, 2021-2022

**10 pays** ont obtenu une note plus élevée qu'en 2021.



**40 pays** ont maintenu leur note de 2021.



**4 pays** ont obtenu une note inférieure à celle de 2021.



### Voyage sans visa

- 48 pays sur 54 – soit la grande majorité des pays africains – offrent désormais un régime d'exemption de visa aux ressortissants d'au moins un autre pays africain.
- 42 pays offrent un régime d'exemption de visa aux ressortissants d'au moins 5 autres pays africains.
- 3 pays africains offrent des voyages sans visa aux citoyens de tous les autres pays africains.

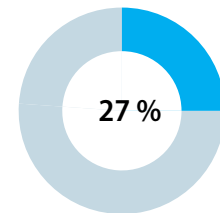
### Visa à l'arrivée

- 29 pays – plus de la moitié du continent – offrent désormais un visa à l'arrivée aux ressortissants d'au moins un autre pays africain.
- 24 pays offrent un visa à l'arrivée aux ressortissants de 5 pays africains ou plus.
- 14 pays offrent un visa à l'arrivée aux ressortissants de 35 pays africains ou plus.

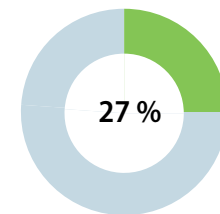
En revanche, 32 pays exigent toujours que les ressortissants d'au moins la moitié des pays du continent obtiennent un visa avant de voyager. Réduire ce nombre et permettre à un plus grand nombre de personnes de voyager sans visa, avec un visa électronique ou avec un visa à l'arrivée, feraient du continent un espace nettement plus ouvert.

### Quelle proportion des pays africains est ouverte aux voyageurs africains ?

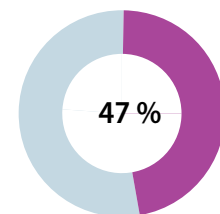
Dans **27 %** des cas de voyages intra-africains\*, les citoyens africains peuvent voyager sans visa (contre 25 % en 2021 et 20 % en 2016)



Dans **27 %** des cas de voyages intra-africains\*, les citoyens africains peuvent obtenir un visa à l'arrivée (contre 24 % en 2021 et 25 % en 2016)

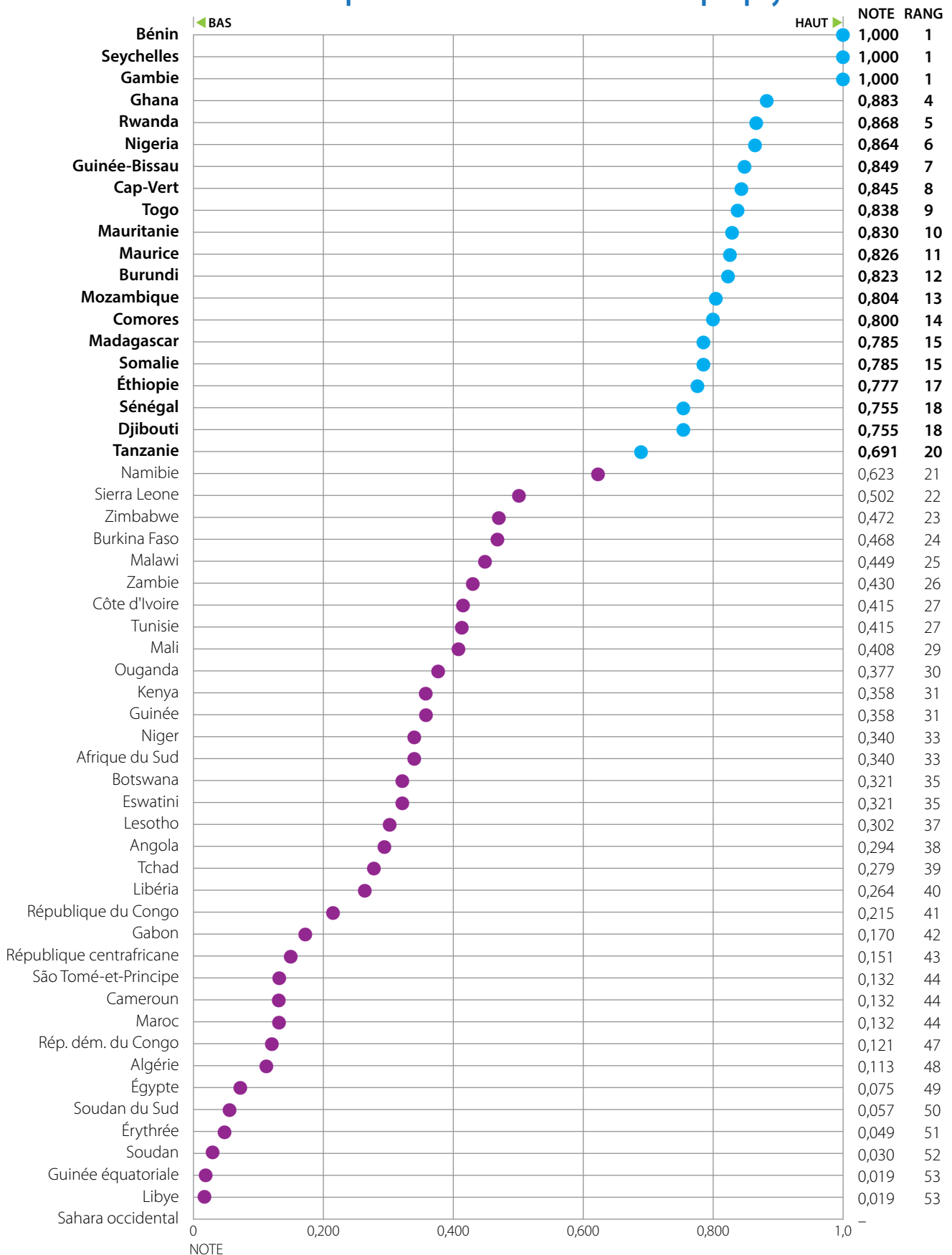


Dans **47 %** des cas de voyages intra-africains\*, les citoyens africains ont toujours besoin d'un visa avant de voyager (contre 51 % en 2021 et 55 % en 2016)



\*Les voyages intra-africains font référence aux voyages des citoyens africains entre les pays du continent africain.

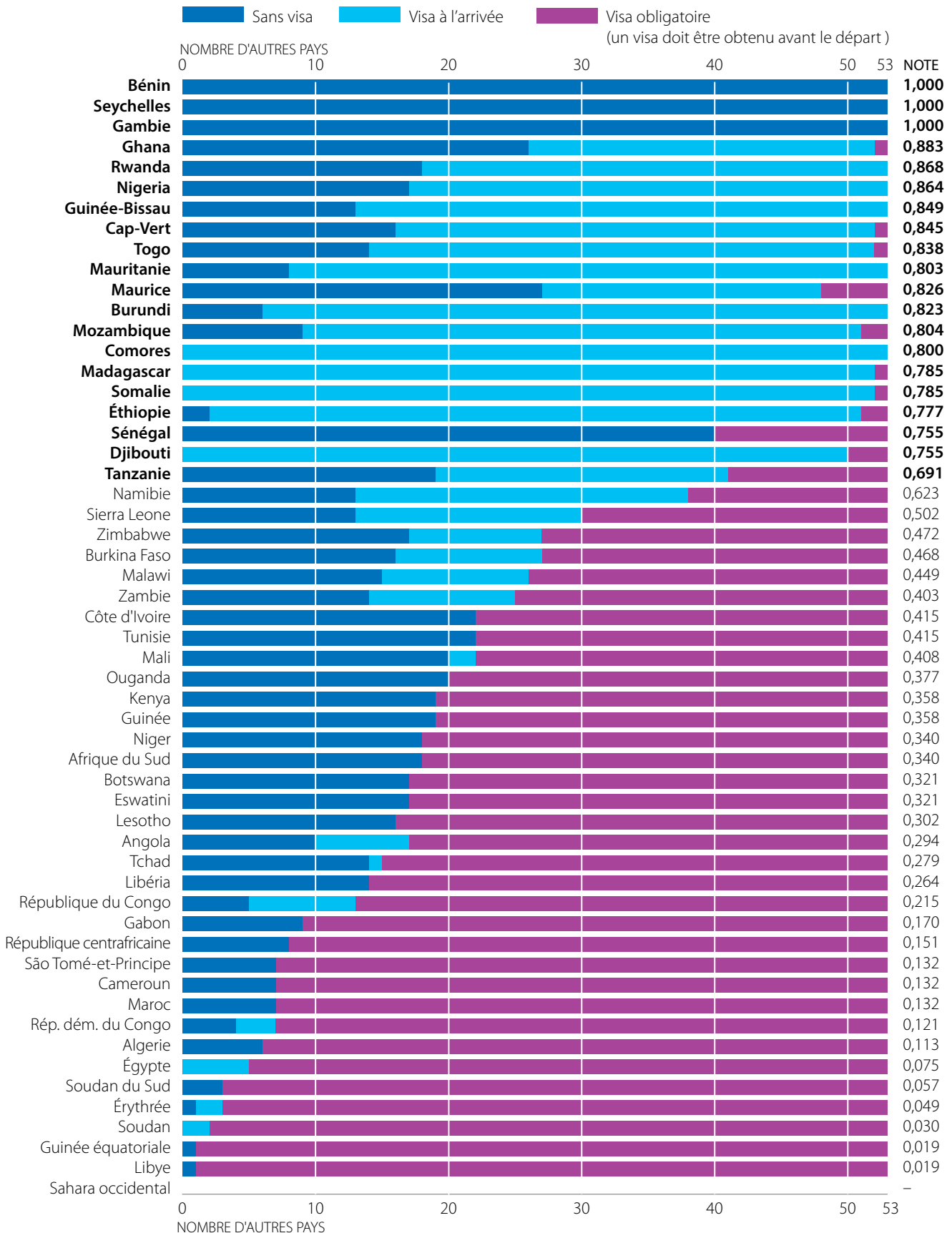
## Ouverture sur les visas en Afrique 2022 : notes et classements par pays



Les notes vont de 0 à 1 (la plus élevée)

Source : Calculs de la Banque basés sur les données de l'IATA, juillet-août 2022

## Ouverture des régimes de visa en Afrique par catégorie : sans visa, visa à l'arrivée, visa obligatoire



Les notes vont de 0 à 1 (la plus élevée)

Source : Calculs de la Banque basés sur les données de l'IATA, juillet-août 2022

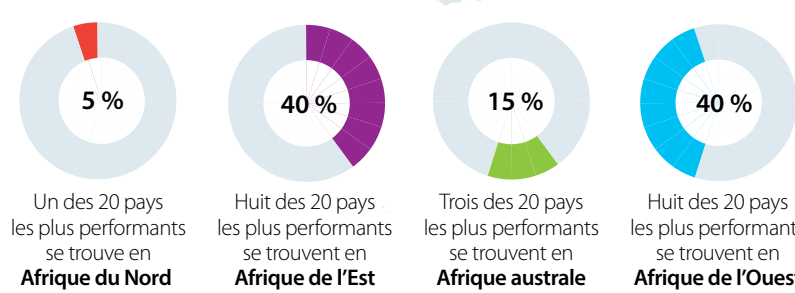
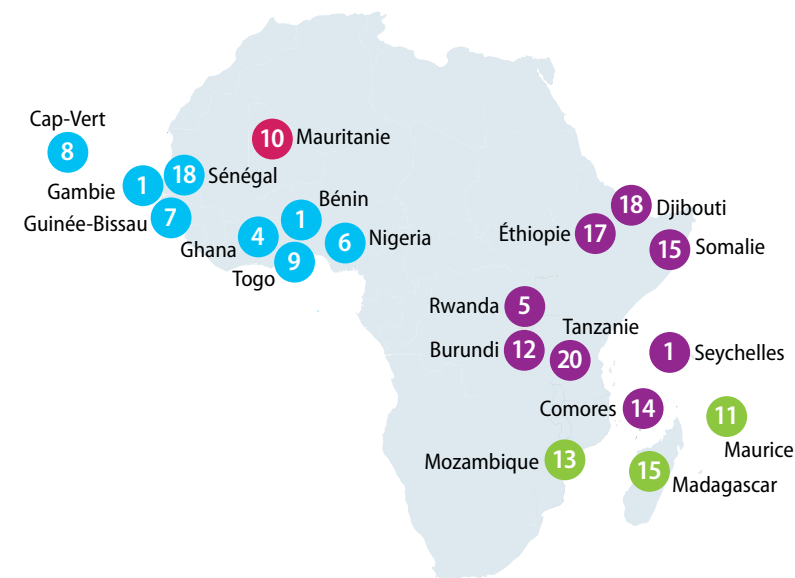
## Où se trouvent les pays les plus performants d'Afrique ?

L'Afrique de l'Ouest compte la plus grande partie de pays les plus performants en 2022. En effet, la région abrite huit des 20 pays les plus performants (9 en 2021), soit l'équivalent de 40 % de l'ensemble des pays de cette catégorie. Sur ces huit pays, sept figurent également parmi les 10 premiers. L'Afrique de l'Est compte également huit représentants parmi les 20 premiers (contre six en 2021), et un parmi les 10 pays les plus performants.

L'Afrique australe abrite trois pays parmi les 20 premiers (15 %), contre quatre en 2021.

L'Afrique du Nord compte un pays parmi les 20 premiers (5 %), comme en 2021. Aucun pays d'Afrique centrale ne figure parmi les 20 premiers de l'IOVA de cette année (2022) ou de l'IOVA de l'année dernière (2021).

### Les 20 pays les plus performants, 2022



Aucun pays d'Afrique centrale ne figure parmi 20 pays les plus performants.

## Le niveau de revenu et l'emplacement des pays jouent-ils un rôle ?

Neuf des 20 pays les plus performants sont des pays à faible revenu, et neuf autres sont des pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure. Treize des 24 pays à faible revenu d'Afrique se classent dans la moitié supérieure de l'IOVA. Il est évident que, le plus souvent, ce sont les pays à faible revenu qui montrent la voie à suivre à l'Afrique en adoptant des politiques progressistes qui encouragent la mobilité des populations.

En revanche, les deux pays les moins bien classés de l'IOVA sont des pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure, et cinq des sept pays africains à revenu intermédiaire, tranche supérieure se classent dans la moitié inférieure de l'IOVA.

Un seul pays d'Afrique – les Seychelles – est classé parmi les pays à revenu élevé. L'IOVA a classé les Seychelles au premier rang depuis 2016, et au premier rang *ex aequo* avec le Bénin depuis 2018 et avec la Gambie depuis 2020.

- **Dix-huit des 20 pays les plus performants** en 2022 sont des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, tranche inférieure.
- **Cinq des sept pays africains à revenu intermédiaire, tranche supérieure** ont une faible note d'ouverture sur les visas.
- **Cinq des six États insulaires d'Afrique sont parmi les 20 premiers**, Madagascar rejoignant la liste en 2022 (les quatre autres pays parmi les 20 premiers sont le Cap-Vert, les Comores, Maurice et les Seychelles).
- **Trois des 16 États enclavés d'Afrique figurent parmi les 20 premiers pays pour l'année 2022** (Burundi, Mauritanie et Rwanda).

Trois des 20 pays les plus performants sont des pays enclavés, et sept des 16 pays enclavés d'Afrique figurent dans la moitié supérieure de l'IOVA. La plupart de ces pays partagent des frontières internationales avec plusieurs pays.

# Ouverture des régimes de visa en Afrique

## QUELS PROGRÈS DEPUIS 2016 ?

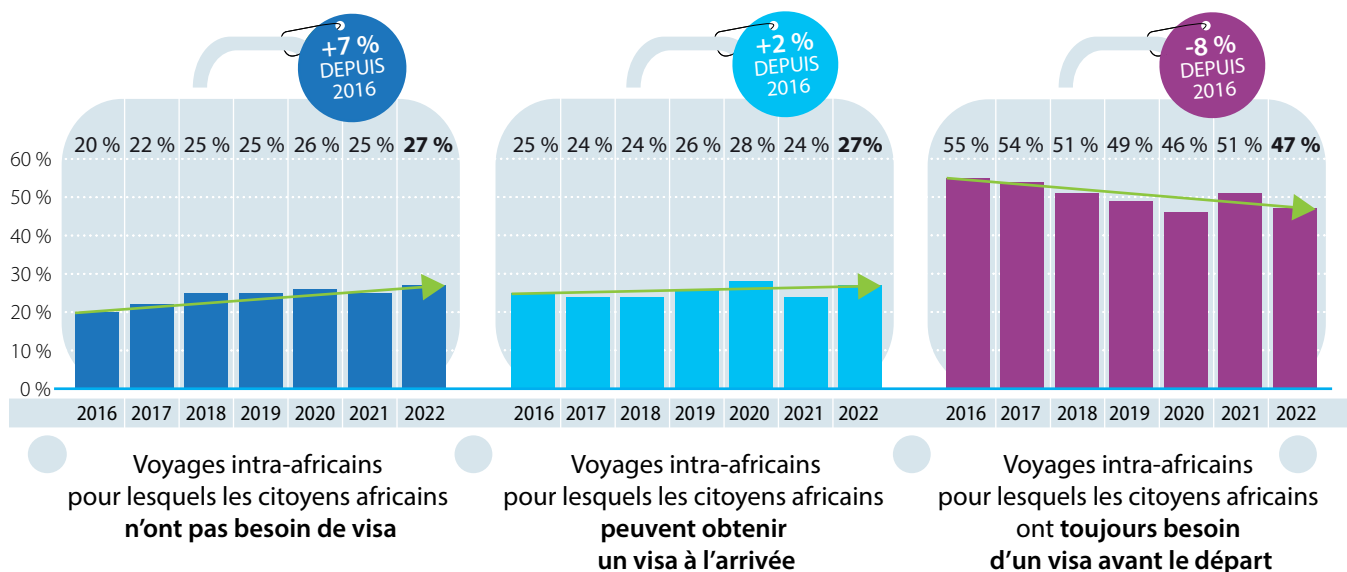
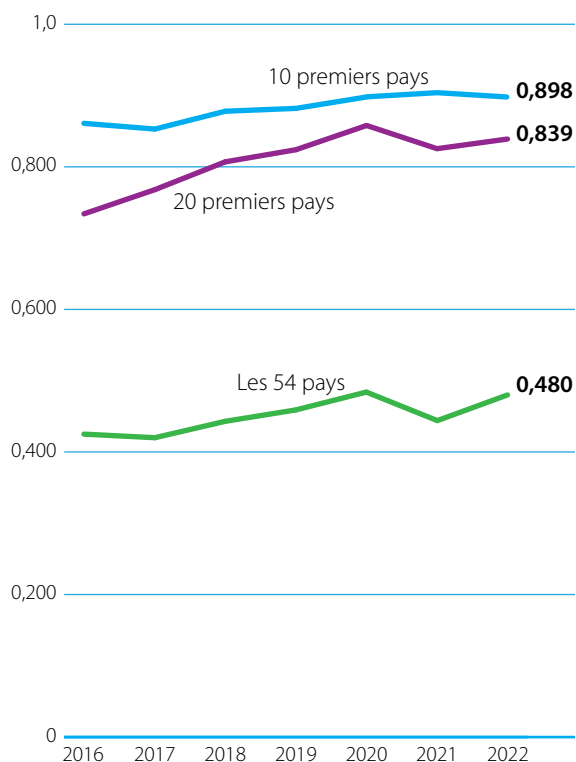
### Suivi de l'évolution de l'ouverture sur les visas 2016–2022

Dans l'ensemble, les Africains voyagent plus facilement en Afrique aujourd'hui qu'en 2016. En 2022, les citoyens de pays africains ont pu voyager sans visa dans 27 % de tous les cas de voyages intra-africains (contre 20 % en 2016), et ils ont pu obtenir le visa à l'entrée dans 27 % des cas (contre 25 % en 2016). Le nombre de voyages intra-africains pour lesquels un visa était encore nécessaire avant le départ représentait 47 % du total en 2022, soit une nette amélioration par rapport aux 55 % de 2016.

Les progrès depuis 2019 (l'année précédant la pandémie) ont été plus modérés : la possibilité de voyager sans visa a faiblement augmenté, et un visa préalable au voyage est exigé par un nombre légèrement plus élevé de pays aujourd'hui que pendant la première année de la pandémie (2020). Malgré les faibles progrès enregistrés ces dernières années, tous les paramètres se sont améliorés depuis 2016.

Nonobstant ces avancées, il reste beaucoup à faire pour parvenir à la libre circulation des personnes. Ce moment est arrivé : les négociations de la ZLECAf sont presque achevées et des progrès sont réalisés dans d'autres domaines qui contribueront considérablement à intégrer davantage l'Afrique et à augmenter les revenus des Africains. Il s'agit notamment de libéraliser le commerce de services sur le continent, de lever les barrières non tarifaires et de poursuivre la mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce continental.

### Tendances des notes moyennes de l'IOVA, 2016-2022







« L'entrée en vigueur de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ne manquera pas d'améliorer le commerce et le tourisme intra-africains. Si nous nous considérons comme un seul grand marché, nous serons en mesure de créer les connexions pertinentes qui permettront à chaque pays de commercer avec les autres en faisant front commun pour offrir des services aux voyageurs internationaux ».<sup>7</sup>

**Maggie Kaunda**, directrice générale  
Aéroports de Zambie.

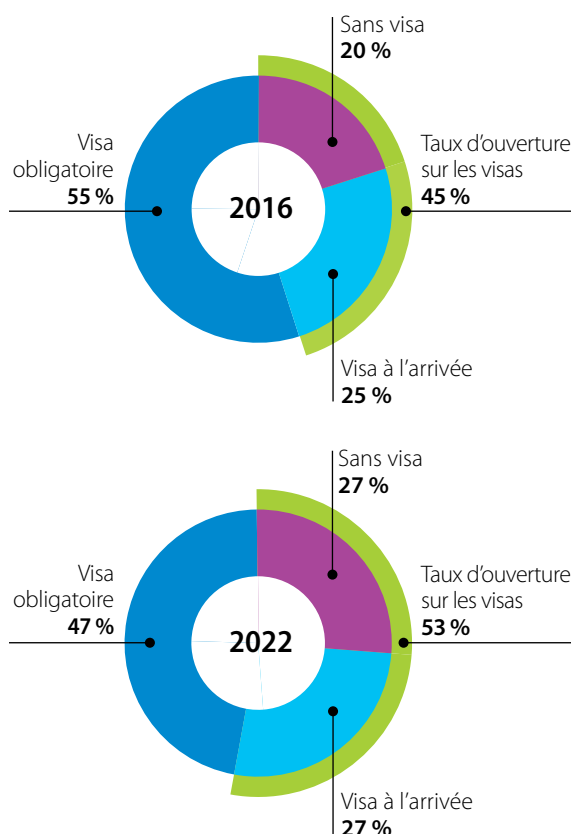


« Si nous voulons accélérer le développement de l'Afrique, créer un meilleur environnement commercial et parvenir à la libre circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux, il est essentiel que nous ayons une vision commune pour renforcer la capacité institutionnelle des communautés économiques régionales et pour réglementer et harmoniser les cadres politiques entre les pays ». <sup>8</sup>

Jean-Guy Afrika, directeur par intérim, Bureau de coordination de l'intégration régionale, Banque africaine de développement

La pandémie de la COVID-19 a eu un profond impact sur les affaires et la liberté de déplacement. Toutefois, l'année 2022 a été marquée par un fort regain des voyages internationaux et de l'ouverture des régimes de visa en Afrique, inversant la tendance à la baisse de 2021 et ramenant l'ouverture moyenne sur les visas à un niveau similaire à celui de 2020. Dans l'ensemble, les régimes de visa du continent sont plus libéraux aujourd'hui qu'ils ne l'ont été au cours de toute année depuis 2016.

### Taux d'ouverture sur les visas\*, 2016 par rapport à 2022



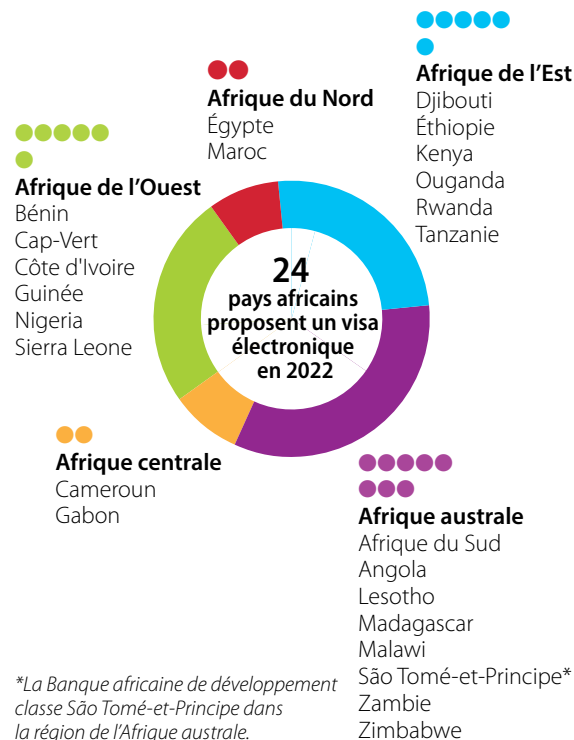
\* L'ouverture sur les visas combine les notes relatives aux options « sans visa » et « visa à l'arrivée ».

NOTE : Les chiffres peuvent ne pas totaliser 100 % en raison des arrondis.

Une partie de ce succès découle des régimes de visa électronique. En effet, 15 pays ont ajouté un système de visa électronique depuis 2016; huit d'entre eux figurent parmi les 20 pays les plus performants de 2022. Les visas à l'arrivée contribuent également à ce succès. Trois pays – le Burundi, Djibouti et l'Éthiopie – ont entrepris de modifier en profondeur leur régime de visa et sont passés d'une politique générale de « visa obligatoire » à des visas à l'arrivée. Ces trois pays, qui figuraient parmi les moins performants d'Afrique en 2021, figurent parmi les 20 premiers en 2022.

Aujourd'hui, les 20 pays les plus performants de l'IOVA offrent tous un accès sans visa ou un visa à l'arrivée aux ressortissants de certains pays africains, voire la plupart ou la totalité d'entre eux. Ces pays ont progressivement cessé d'exiger des ressortissants d'autres pays africains qu'ils obtiennent un visa avant leur voyage.

### Visas électroniques par région, 2022

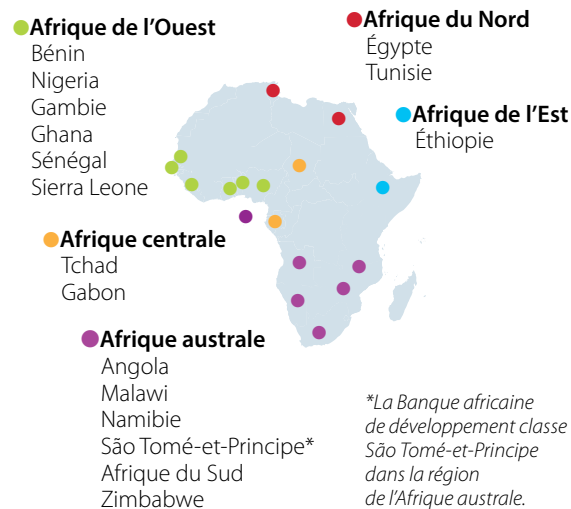


\* La Banque africaine de développement classe São Tomé-et-Principe dans la région de l'Afrique australe.

## Quels sont les pays qui ont le plus progressé ?

Certains pays se distinguent par le fait qu'ils ont considérablement ouvert leur régime de visa entre 2016 et 2022. Ils ont, de ce fait, progressé de manière significative dans le classement de l'IOVA. Dans l'ensemble, un nombre moins important de pays exigent désormais que les visiteurs obtiennent un visa et un plus grand nombre de pays ont introduit l'entrée sans visa (ou ont élargi le nombre de pays auxquels ils accordent l'entrée sans visa). En outre, les pays qui proposent désormais un visa à l'arrivée ou un visa électronique sont plus nombreux que par le passé.

## Quels sont les pays qui ont le plus progressé au cours des six dernières années ?

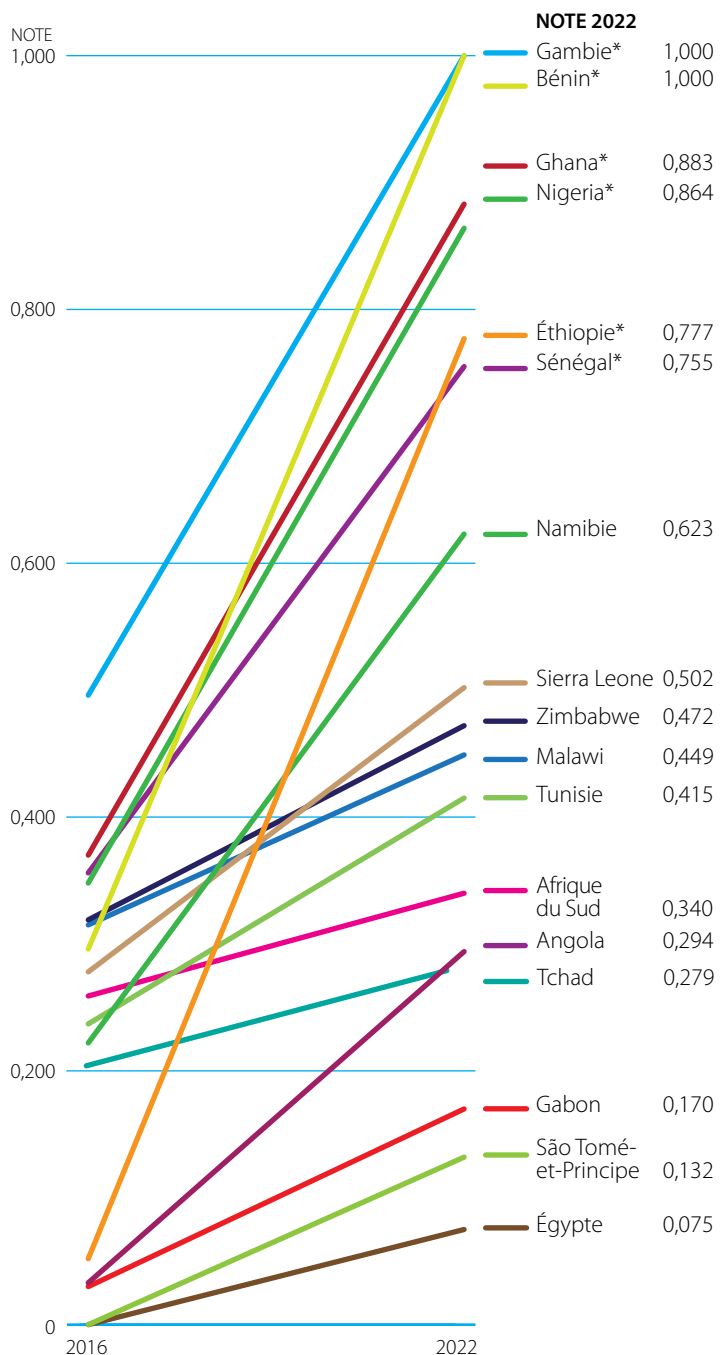


La plus forte augmentation de note depuis 2016 a été réalisée par l'Éthiopie (Afrique de l'Est), qui figure désormais parmi les 20 premiers pays les plus performants du continent (17<sup>e</sup>). L'Éthiopie a ainsi récupéré en grande partie son rang sur l'IOVA perdu en 2021, sous l'effet de la pandémie. Le Bénin est le deuxième pays qui a le plus progressé – même s'il partait d'un rang plus élevé – et fait désormais partie des trois pays les plus performants d'Afrique : il autorise les Africains de tous les pays du continent à entrer sans visa. Seules les Seychelles et la Gambie en font de même.

Les plus fortes améliorations en matière d'ouverture sur les visas sur la période 2016-2022 ont été enregistrées par les pays d'Afrique de l'Ouest, dont quatre figurent parmi les cinq premiers du continent (Bénin, Ghana, Nigeria et Gambie) et six parmi les dix premiers du continent (en ajoutant le Sénégal et la Sierra Leone).

Un nombre non négligeable de pays d'Afrique australe a également connu une amélioration significative : Angola, Malawi, Namibie, São Tomé-et-Principe et Zimbabwe. En Afrique du Nord, la Tunisie figure parmi les pays qui ont le plus progressé.

## Notes IOVA qui se sont le plus améliorées, 2016-2022



\*Une des meilleures performances de l'IOVA, 2022



# L'Union africaine

## DERNIÈRES AVANCÉES AU TITRE DE LA ZLECAF

### La zone de libre-échange continentale africaine

La zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) est le plus grand accord de libre-échange au monde. Elle compte plus de pays membres, couvre un territoire géographique plus vaste et s'applique à plus de personnes que tout autre accord similaire.



La ZLECAF est le projet phare de l'Union africaine (UA) et constitue son plan directeur pour un développement inclusif et durable dans le cadre de l'Agenda 2063. Au cours de l'année écoulée, sept autres États membres de l'UA

ont ratifié la ZLECAF et déposé leurs instruments de ratification auprès du Secrétariat de l'UA, portant ainsi le nombre de ratifications à 44.

*« L'Afrique sera un continent dans lequel la libre circulation des personnes, des capitaux, des biens et des services entraîneront la croissance des échanges et des investissements entre les pays africains à des niveaux sans précédent et consolideront la place de l'Afrique dans le commerce mondial ».*<sup>9</sup>

#### Agenda 2063 de l'Union africaine

La ZLECAF trouve son origine dans une décision de l'UA, adoptée lors d'une réunion des chefs d'État de l'UA en 2012, visant à établir une zone de libre-échange continentale qui aboutira à un marché continental commun pour les biens et les services, à l'intérieur duquel les gens d'affaires et les investissements pourront circuler librement au-delà des frontières. La finalité de l'accord de la ZLECAF est d'éliminer 97 % des tarifs sur le commerce intra-africain. L'accord se penche aussi sur les obstacles non tarifaires au commerce et sur les problèmes connexes tels que l'harmonisation des normes, les procédures qui régissent la circulation des marchandises aux frontières et les questions administratives.

Pour qu'un régime commercial préférentiel puisse voir le jour dans la ZLECAF, les États membres de l'UA doivent convenir des règles d'origine et des tarifs. Ces éléments déterminent les conditions d'accès au marché qui permettent aux commerçants de toute l'Afrique de mener des activités commerciales au-delà

des frontières sur une base préférentielle. La plupart des négociations sur les règles d'origine et la plupart des offres de libéralisation tarifaire dans le cadre de la ZLECAF ont lieu entre des pays qui n'ont pas encore conclu mutuellement d'accord commercial préférentiel. Cette situation s'explique par le fait que plusieurs communautés économiques régionales d'Afrique ont déjà conclu des accords commerciaux préférentiels, lesquels continueront d'exister parallèlement à la ZLECAF.

Les négociations sur les règles d'origine et les tarifs ont considérablement progressé depuis l'adoption de la ZLECAF, mais le processus, le contenu et la dynamique des accords de libre-échange sont complexes. En outre, le démarrage officiel des transactions dans le cadre du régime de la ZLECAF, qui était prévu pour le 1<sup>er</sup> janvier 2021, n'a eu lieu que récemment et pour un petit nombre de produits entre un groupe restreint de pays. Néanmoins, d'autres progrès significatifs se sont produits au cours de l'année écoulée et presque toutes les règles d'origine en souffrance sont désormais adoptées (voir l'encadré de la page 23). Certaines des règles qui restent à définir seront finalisées sous peu.

### L'initiative de commerce guidé de la ZLECAF

Lors de la neuvième réunion du Conseil des ministres de la ZLECAF en juillet 2022, les parties ont convenu d'inviter les 29 pays qui avaient soumis leurs listes tarifaires à entamer leurs échanges commerciaux dans le cadre de la ZLECAF. L'objectif était de tester les dispositions opérationnelles, institutionnelles et juridiques de la ZLECAF, son environnement de politique commerciale, et de démontrer que la ZLECAF est prête et qu'elle permet des échanges commerciaux importants. Le début des échanges devait également envoyer un signal politique clair aux pays qui n'avaient pas encore soumis leurs listes tarifaires et démontrer aux opérateurs économiques que la ZLECAF offre de réelles opportunités en Afrique.

Le 7 octobre 2022, la phase pilote de l'initiative pour le commerce guidé a été lancée avec huit États membres : Cameroun, Égypte, Ghana, Kenya, Maurice, Rwanda, Tanzanie et Tunisie. Les produits admissibles comprennent les carreaux de céramique, les piles, les produits horticoles, les avocats, les fleurs, les produits pharmaceutiques, l'huile de palme, le thé, le caoutchouc et d'autres produits pour lesquels des règles d'origine et des tarifs ont été convenus.

« La ZLECAf envoie un signal fort à la communauté internationale des investisseurs, à savoir que l'Afrique est ouverte aux affaires et qu'elle repose sur un recueil de règles communes pour le commerce et l'investissement »,<sup>10</sup>

**S.E. Wamkele Mene**, secrétaire général, Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine

Il s'agit d'une avancée importante, et les premiers échanges de marchandises dans le cadre de la ZLECAf ont désormais lieu, en particulier entre des pays qui ne sont pas membres du même bloc commercial régional et entre lesquels il n'existait pas encore d'accords commerciaux préférentiels. Dans l'intervalle, un comité spécial a été créé pour assurer la coordination et l'opérationnalisation des transactions commerciales. Les États membres ont également créé leurs propres comités ad hoc.

### **Le recueil électronique des tarifs de la ZLECAf**

La transparence et l'accès à l'information sont des principes clés de la ZLECAf. Un des dispositifs de facilitation du commerce de la ZLECAf est une plateforme numérique de tarification électronique<sup>11</sup> qui fournit aux utilisateurs des informations pertinentes sur le commerce, en particulier les tarifs douaniers des différents pays et la classification des marchandises.

### **Le recueil des règles d'origine de la ZLECAf**

Seules les marchandises originaires d'un État membre de la ZLECAf peuvent bénéficier d'un accès préférentiel au marché. Le Secrétariat de la ZLECAf a publié un nouveau recueil qui explique de façon détaillée les règles de la ZLECAf, la manière dont l'origine préférentielle est déterminée et les critères administratifs. Ce recueil jouera un rôle important en aidant les entreprises à profiter des opportunités offertes par la ZLECAf. Le recueil fait partie intégrante des dispositions commerciales de l'accord.

### **Quel lien entre ces avancées et la libre circulation des personnes ?**

Les récentes avancées vers la conclusion des négociations sur les dispositions commerciales de la ZLECAf sont remarquables et prévoient des outils pertinents et de nouvelles opportunités pour les commerçants. Ces avancées contribuent à poser les jalons d'un continent plus intégré dans lequel le commerce a de meilleures chances de se développer. Toutefois, à défaut de progrès dans une multitude d'autres secteurs, les opportunités en matière commerciale resteront limitées.

L'accès aux marchés du continent dépend également des conditions qui régissent le commerce de services. Le commerce transfrontalier nécessite des services de communication, des services financiers et de transports, et bon nombre d'entre eux font intervenir des personnes qui doivent traverser les frontières. Il en est de même pour le tourisme, l'enseignement supérieur, les soins médicaux, les services professionnels et bien d'autres.

### **Protocole sur la libre circulation des personnes en Afrique**

En mars 2018, à Addis-Abeba, en Éthiopie, une majorité de pays africains – 30 – ont signé le Protocole sur la libre circulation des personnes. Deux autres pays l'ont signé plus tard. Le Protocole adopte une approche progressive qui vise à libéraliser la circulation en trois phases principales : le droit d'entrée, le droit de résidence et le droit d'établissement.

La libre circulation des Africains dans toute l'Afrique fera plus que promouvoir l'intégration. Elle facilitera le commerce et les investissements intra-africains, créera et favorisera les opportunités d'emploi, rendra la main-d'œuvre plus mobile et élèvera le niveau de vie.

À ce jour cependant, seuls quatre pays ont ratifié le Protocole : le Mali, le Niger, le Rwanda et São Tomé-et-Principe. Certains des pays les mieux classés sur l'IOVA ne l'ont pas encore signé. Le nombre de ratifications est resté inchangé au cours de l'année passée et demeure inférieur au seuil de 15 pays requis pour l'entrée en vigueur dudit Protocole.

Pourtant, comme le montre le présent rapport, de nombreux pays africains font de progrès considérables en matière d'ouverture des régimes de visa et introduisent parfois des solutions innovantes pour faciliter les déplacements et l'accès à leur territoire. La plupart des pays ont également signé et ratifié l'accord de la ZLECAf et embrassent ouvertement l'intégration régionale et continentale.

Indépendamment du Protocole, les initiatives régionales font également progresser la circulation des personnes. Dans certaines communautés économiques régionales, par exemple, les pays accordent un accès réciproque sans visa aux autres membres – bien plus que ce que leur classement IOVA pour le continent pourrait laisser penser. La CEDEAO et la CAE ont mis en place des protocoles de circulation régionale, et la SADC facilite les déplacements, même si cette communauté est plus axée sur la souveraineté des pays et sur les accords bilatéraux. Des avancées régionales comme celles-ci peuvent constituer des jalons pour une adoption plus élargie du Protocole.



Pour que le libre-échange en Afrique devienne une réalité, les Africains doivent être plus libres de se déplacer sur le continent. La libre circulation est une condition *sine qua non* pour le développement des investissements transfrontaliers et des chaînes de valeur régionales ainsi que pour l'intégration économique à grande échelle. Pour faire avancer le processus, il convient de répondre aux préoccupations légitimes concernant les mécanismes du Protocole, de clarifier la feuille de route pour sa mise en œuvre et d'aider les pays à échanger des informations de manière plus transparente.

## Les chaînes de valeur africaines et la ZLECAf

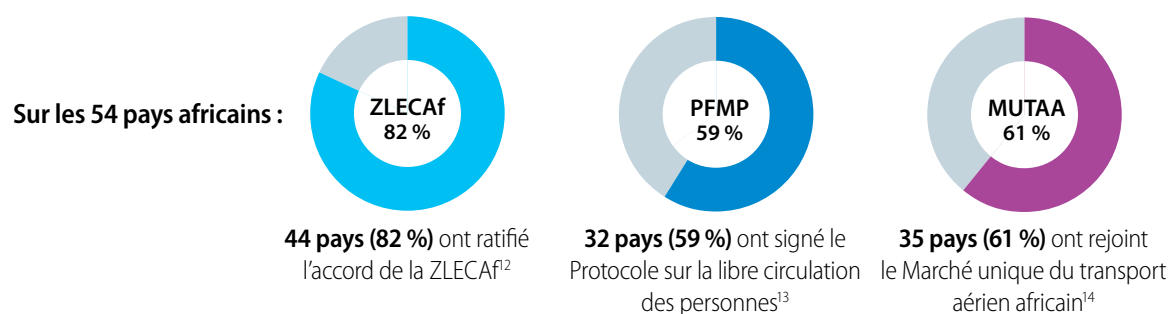
Une des ambitions de la ZLECAf est de créer de nouveaux marchés continentaux pour les produits fabriqués en Afrique. De nombreux pays africains produisent principalement des biens non transformés, basés sur les ressources naturelles. Ces pays à eux seuls ne disposent pas nécessairement des capacités requises pour passer à la production et à la fabrication de produits plus élaborés. La ZLECAf peut les aider en créant un environnement qui encourage le développement de chaînes de valeur régionales.

### Les 20 pays qui ont le plus amélioré leur note, 2016–2022

Pays	Augmentation de la note, 2016–2022 (nombre de points)	20 premiers pays 2022	Classement de l'ouverture sur les visas, 2016	Classement de l'ouverture sur les visas, 2022	Visa électronique	ZLECAf ratifié <sup>12</sup>	PFMP signé <sup>13</sup>	MUTAA rejoint <sup>14</sup>
Éthiopie	+0,726	●	46	17	●	●	●	
Bénin	+0,704	●	31	1	●		●	
Nigeria	+0,516	●	25	6	●	●	●	
Ghana	+0,513	●	22	4		●	●	
Gambie	+0,504	●	18	1		●	●	
Namibie	+0,400	●	38	21		●	●	
Sénégal	+0,399	●	24	18		●	●	
Angola	+0,261		49	38		●	●	
Sierra Leone	+0,224	●	32	22	●	●	●	
Tunisie	+0,178		36	27	●	●		
Zimbabwe	+0,153		27	23	●	●	●	
Gabon	+0,140		50	42	●	●	●	
Malawi	+0,134		28	25	●	●	●	
São Tomé-et-Principe	+0,132		52	44	●	●	●	
Afrique du Sud	+0,080		35	33		●	●	
Tchad	+0,076		40	39		●	●	
Égypte	+0,075		52	49	●	●	●	
Tanzanie	+0,050	●	17	20	●	●	●	
Rwanda	+0,046	●	9	5	●	●	●	
Cameroun	+0,039		44	44	●	●	●	

ZLECAf=Zone de libre-échange continentale africaine ; PFMP=Protocole sur la libre circulation des personnes ; MUTAA=Marché unique du transport aérien africain

### Initiatives de l'Union africaine, 2022



Ces chaînes répartissent la production des biens entre différents pays au sein d'une vaste zone géographique, les entreprises situées à divers endroits se spécialisant dans différentes parties du processus de production.

## Tarifs douaniers, règles d'origine et libre circulation

Les chaînes de valeur régionales ne peuvent prospérer que si certaines conditions sont réunies. Les trois conditions les plus importantes ont trait aux tarifs douaniers, aux règles d'origine et à la circulation des personnes.

- Les droits de douane, en particulier les droits élevés, au sein d'une région, entravent le commerce régional et augmentent le coût de production des biens qui utilisent des intrants provenant d'autres régions.
- Les régimes de règles d'origine divergent entre les pays et les régions d'Afrique. Leur harmonisation simplifierait le commerce et stimulerait la formation de chaînes de valeur régionales (voir l'encadré).
- Les gens d'affaires, les commerçants, les prestataires de services, les investisseurs et les spécialistes de tous les domaines doivent pouvoir se déplacer librement.

## Quel rôle jouent les services ?

Les services représentent plus de la moitié du PIB de l'Afrique et sont essentiels pour favoriser le développement des chaînes de valeur régionales. La ZLECAf donne la priorité à la libéralisation de plusieurs secteurs de services importants, notamment les communications, les services aux entreprises, les transports, les services financiers et le tourisme.

Le commerce de services ne peut véritablement se développer que si les personnes sont libres de se déplacer au-delà des frontières. Les chauffeurs routiers transportent des marchandises d'une région à l'autre. Les ingénieurs travaillent sur des projets d'infrastructure dans des pays où les compétences essentielles font défaut. Des spécialistes internationaux sont détachés auprès d'institutions locales et des professeurs vont enseigner dans des universités étrangères.

## Règles d'origine dans le cadre de la ZLECAf

Les règles d'origine sont des critères qui précisent la somme de traitement ou de transformation locale requise sur les matériaux et les biens semi-finis provenant de l'étranger pour qu'un produit puisse obtenir la mention « origine locale » et accéder aux marchés à des conditions préférentielles. La négociation des règles d'origine est complexe et laborieuse, en particulier parce que ces règles ont souvent une incidence considérable sur le commerce et l'activité industrielle des pays. Les règles peuvent également stimuler ou étouffer les chaînes de valeur régionales, en fonction de la manière dont elles sont définies.

## Un équilibre délicat

Les règles d'origine qui exigent une part importante de contenu local (contenu qui provient de la région) peuvent encourager la production et l'approvisionnement régionaux, mais pourraient freiner le commerce si la région ne produit pas suffisamment d'intrants à prix compétitifs présentant les caractéristiques requises. Les règles d'origine qui autorisent une part importante de contenu non local peuvent encourager le commerce, mais pourraient freiner la production locale et régionale, et la formation de chaînes de valeur régionales pour les produits « fabriqués en Afrique ».

## Une approche progressive

Les négociations de la ZLECAf prennent en compte ce dilemme en proposant des règles provisoires dans certains secteurs. Dans ces secteurs, les règles d'origine autorisent une plus grande part de contenu non local, dans un premier temps. Après trois ou cinq ans, les règles deviennent plus restrictives, exigeant que les produits utilisent un contenu entièrement africain pour bénéficier de la mention « origine locale » dans le cadre de la ZLECAf.

À court et moyen terme, la ZLECAf n'harmonisera pas les règles d'origine sur l'ensemble du continent, mais appliquera des règles qui encouragent les échanges commerciaux entre les pays qui ne traitent pas déjà sur une base préférentielle au sein d'une communauté économique régionale. De même, les offres tarifaires dans le cadre de la ZLECAf sont négociées entre des pays et des blocs qui ne pratiquent pas déjà des tarifs préférentiels entre eux. Dans certains secteurs, les règles de la ZLECAf exigent davantage de contenu local que les règles convenues au sein des communautés économiques régionales.

## Où en sommes-nous ?

Les signataires de la ZLECAf ont majoritairement adopté les règles d'origine de la ZLECAf : seules quelques règles concernant certains produits et secteurs sont encore en cours de négociation. L'un de ces secteurs est celui de l'automobile, où les règles détermineront dans une large mesure si le commerce et les investissements préférentiels prospéreront. Un autre secteur est celui du textile et de l'habillement, qui présente un grand intérêt pour de nombreux pays africains en termes d'industrialisation et de création d'emplois formels.

Alors que le Protocole de la ZLECAf sur le commerce des marchandises est en cours de finalisation, la récente initiative de commerce guidé permet à une sélection de produits d'être échangés selon les règles de la ZLECAf entre un petit nombre de pays qui ont déjà convenu des tarifs et des règles d'origine entre eux. Dans l'intervalle, les communautés économiques régionales continuent de jouer un rôle important dans la réglementation et la libéralisation du commerce.

# Communautés économiques régionales

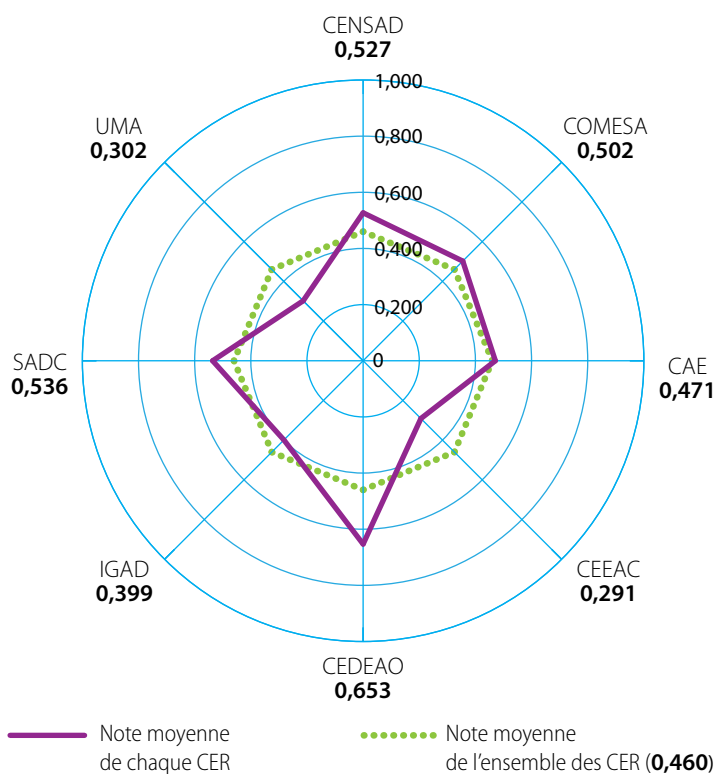
## UN EXAMEN APPROFONDI DE L'OUVERTURE SUR LES VISAS

L'Union africaine reconnaît huit communautés économiques régionales (CER) en Afrique. Ces communautés aspirent à l'intégration régionale dans le but de développer les marchés et le commerce transfrontaliers, de libéraliser la circulation des personnes et d'améliorer la coopération en matière de développement des infrastructures, de gestion des douanes et des frontières, de réponse aux catastrophes naturelles et aux urgences sanitaires, de politiques, etc. L'intégration régionale rend les régions plus stables, plus pacifiques et plus sûres en atténuant les risques et en favorisant la cohésion socioculturelle.

« En jetant un coup d'œil à quelques-unes des régions qui ont le niveau le plus élevé en matière de commerce interrégional, on constate que ce sont les régions qui affichent une grande mobilité interrégionale ».<sup>15</sup>

**Maureen Achieng**, chef de mission et représentante de l'Organisation internationale pour les migrations auprès de l'UA, de la CEA et de l'IGAD en Éthiopie

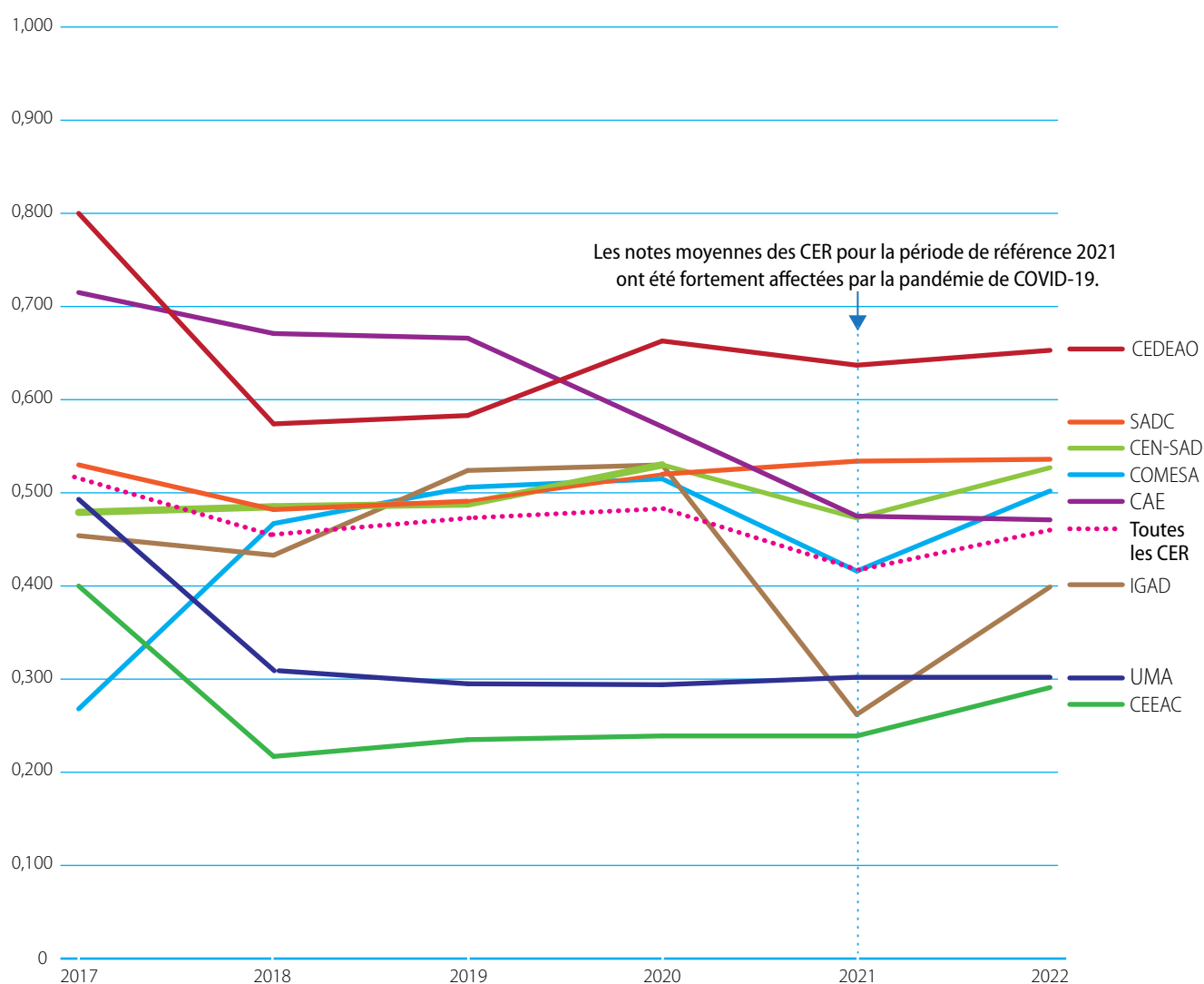
### Notes moyennes des CER, 2022



Cette année, une découverte frappante concernant les communautés économiques régionales d'Afrique est le rebond enregistré par la plupart d'entre elles après la pandémie; cela s'explique par le fait qu'elles ont souvent inversé complètement les récentes restrictions qui avaient affecté leur ouverture sur les visas. Cependant, les changements récents dans les notes ne peuvent pas toujours être attribués uniquement à la pandémie.

- La CAE, par exemple, avait l'une des plus hautes notes agrégées en matière d'ouverture sur les visas en 2017, mais celle-ci a fortement baissé sur la période 2019-2021, principalement en raison des changements dans la configuration des États membres et des changements récents dans les notes des membres individuels qui s'annulent mutuellement en grande partie (les moyennes des CER sont souvent très impactées par un changement de politique de visa d'un ou deux pays seulement, ou par un nouveau pays qui rejoint la CER).
- La note de l'IGAD a également fortement baissé entre 2019 et 2021, mais a augmenté de manière significative en 2022 après les progrès enregistrés par ses États membres dans l'adoption des politiques migratoires régionales (les membres de l'IGAD finalisent actuellement des protocoles sur la libre circulation des personnes).
- Le COMESA s'est redressé et a en fait dépassé son niveau d'avant la pandémie.
- L'ouverture sur les visas dans la SADC semble avoir été peu affectée par la pandémie et maintient, depuis 2018, sa légère trajectoire ascendante.
- La CEN-SAD a également amélioré sa note d'ouverture des régimes de visa pour la porter légèrement au-dessus de son niveau pré-pandémique. Ces progrès semblent découler en partie du chevauchement avec la CEDEAO et des progrès significatifs de cette dernière en matière de libéralisation de la circulation transfrontalière des personnes.

## Notes moyennes de l'IOVA des CER, 2016–2022



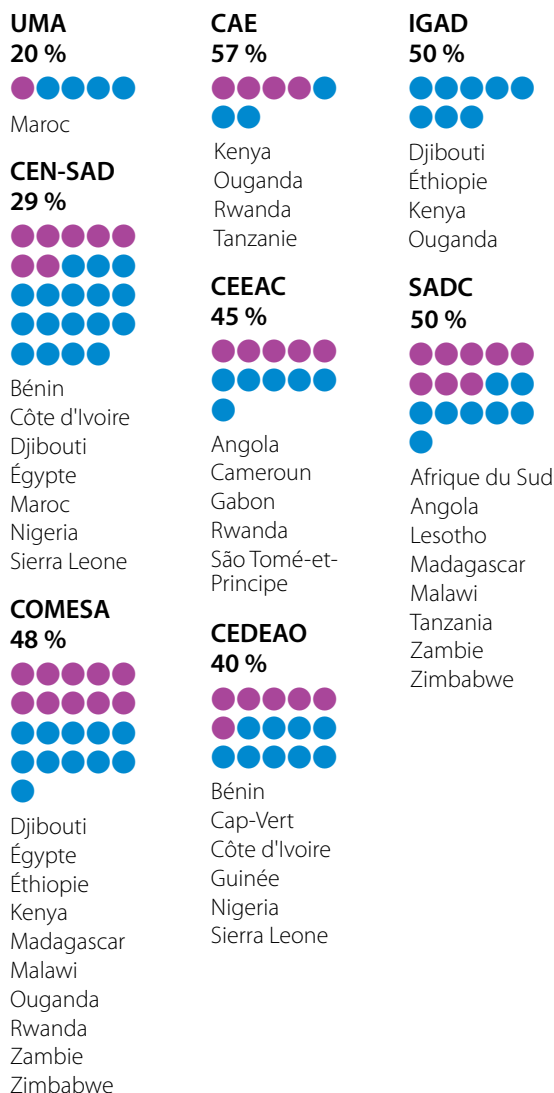
- La CEDEAO est la CER avec la plus haute note moyenne d'ouverture en matière de visas sur le continent, poursuivant ainsi sa trajectoire ascendante. C'est aussi la CER qui affiche de loin le plus haut niveau d'ouverture intrarégionale en matière de visas, avec 97 % des voyages effectués par les ressortissants des États membres de la CEDEAO sans visa, sur une base réciproque. Ce chiffre dépasse de loin le niveau d'exemption de visa de toutes les autres CER pour les ressortissants d'une communauté donnée. Les progrès de la CEDEAO à cet égard ne datent pas d'hier; en effet elle a adopté son Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et le droit d'établissement en 1979.
- L'UMA se classe actuellement à l'avant-dernier rang, légèrement devant la CEEAC. La note d'ouverture aux visas de l'UMA a peu évolué ces dernières années.
- Bien que la CEEAC soit la moins bien classée parmi les CER, elle suit une trajectoire ascendante depuis 2018.

En moyenne, l'ouverture des régimes de visa dans les CER d'Afrique a sensiblement progressé entre 2021 et 2022, six CER sur huit ayant amélioré leur note moyenne. Cette évolution se reflète dans les conclusions de l'IOVA, 2022 : dix pays ont amélioré leur note entre 2021 et 2022, 40 ont maintenu leur note et seulement quatre pays ont vu la leur baisser. En outre, dans plusieurs pays, la pandémie a déclenché les progrès attendus de longue date en matière de liberté de circulation. À titre d'exemple, certains pays ont simplifié les procédures de visa et d'autres ont opté pour le visa électronique.

En résumé, la note moyenne de toutes les régions combinées est plus faible en 2022 qu'en 2019, année pré-pandémique, ou qu'en 2020, année où la COVID-19 a atteint l'Afrique. Cependant, cinq des huit régions obtiennent tout de même une note plus élevée en 2022 qu'en 2019. Il s'agit d'une performance appréciable en gardant à l'esprit les effets défavorables de la pandémie.

### Visas électroniques dans les CER d'Afrique, 2022

- États membres des CER qui proposent un visa électronique
- États membres des CER qui ne proposent pas de visa électronique



### Ouverture des régimes de visa dans les communautés économiques régionales d'Afrique : quelle est la situation de chaque communauté ?

L'ouverture sur les visas est une composante importante des objectifs des communautés économiques régionales en matière d'intégration régionale. Bon nombre des objectifs et avantages de l'intégration régionale ne peuvent se concrétiser que lorsque les personnes peuvent se déplacer à travers les frontières sans difficulté et à moindre coût. La circulation des personnes est non seulement étroitement liée à l'intégration sociale, mais elle est également essentielle à la fourniture de services transfrontaliers et au commerce régional de marchandises, qui sont tous deux des éléments importants de l'intégration économique régionale et de l'augmentation des revenus des citoyens africains.

Les pages suivantes de ce rapport présentent les notes IOVA des communautés économiques régionales, calculées sur la base des notes individuelles des États membres, et analysent l'ouverture des régimes de visa région par région. Les résultats révèlent la mesure dans laquelle chaque communauté régionale, vue de manière comparative, encourage la libre circulation des personnes. Les résultats sont contextualisés à la lumière des classements individuels des pays dans l'indice panafricain.

Un aspect intéressant de l'ouverture sur les visas au sein des communautés économiques régionales est la réciprocité régionale. La réciprocité est une mesure des régimes de visa en place entre les États membres d'une communauté économique régionale donnée. Elle fait référence à l'ouverture sur les visas de chaque État membre par rapport à tous les autres États membres de la même communauté.

Certaines communautés économiques régionales pratiquent davantage la réciprocité en matière de visas que d'autres, c'est-à-dire qu'elles s'accordent mutuellement des conditions de voyage plus favorables qu'aux pays non membres – par exemple en autorisant les citoyens de l'autre pays à se rendre sur leur territoire sans visa, ou en leur permettant d'obtenir un visa à l'arrivée au lieu de les obliger à obtenir un visa avant leur départ. Dans d'autres communautés économiques régionales, en revanche, il n'y a pas ou presque pas de mesures de réciprocité régionales en place. Ainsi, les États membres se classent parfois beaucoup plus haut sur l'échelle de l'IOVA (l'échelle continentale) que ne le suggèrent leurs notes de réciprocité régionale. Cela peut révéler qu'ils sont plus accueillants envers les citoyens de pays extérieurs à leur bloc régional qu'envers les pays qui en font partie.

« La libre circulation des personnes est un pilier essentiel du commerce régional et de l'intégration économique, car elle facilite le commerce des biens et des services et l'industrialisation, contribuant ainsi au développement socio-économique et à la réduction de la pauvreté. Les commerçants et les prestataires de services peuvent livrer leurs produits sur le terrain et les clients peuvent rendre visite à leurs fournisseurs à l'étranger. »<sup>16</sup>

**Évaluation de l'intégration régionale en Afrique V**  
Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (2012)





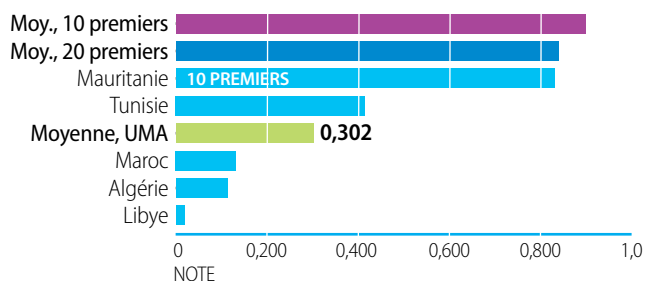
## Union du Maghreb arabe (UMA)

Algérie	Mauritanie	<b>Population</b>	<b>PIB</b>
Libye	Maroc	102,9 millions <sup>17</sup>	382,8 milliards USD <sup>17</sup>
	Tunisie		

### Ouverture des régimes de visa

L'Union du Maghreb arabe comprend cinq pays d'Afrique du Nord. Leur note IOVA moyenne est inférieure à celle des membres de toute autre communauté économique régionale, à l'exception de la CEEAC. L'UMA comprend la Mauritanie, qui se classe parmi les 10 premiers pays du continent.

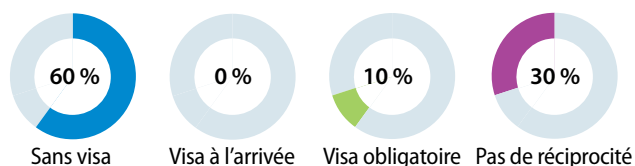
#### Notes d'ouverture sur les visas, UMA, 2022



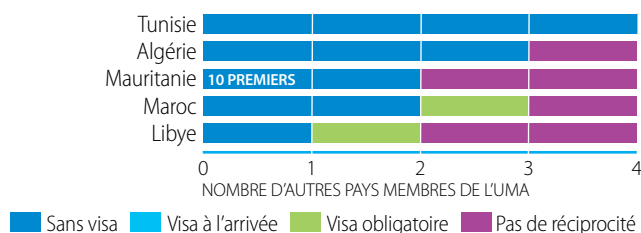
### Réciprocité régionale

Le régime de visa de plusieurs États membres de l'UMA est beaucoup plus ouvert aux pays de l'UMA qu'aux autres pays du continent. La Tunisie occupe la première place à cet égard, offrant un accès sans visa aux ressortissants de tous les autres États membres de l'UMA. L'Algérie suit de près, offrant un accès sans visa à trois des quatre autres États membres de l'UMA. Globalement, l'exemption de visa est possible, sur une base de réciprocité, dans 60 % des autres pays de l'UMA.

#### Réciprocité moyenne au sein de l'UMA, en % des pays membres



#### Réciprocité au sein de de l'UMA, nombre de pays membres





## Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD)

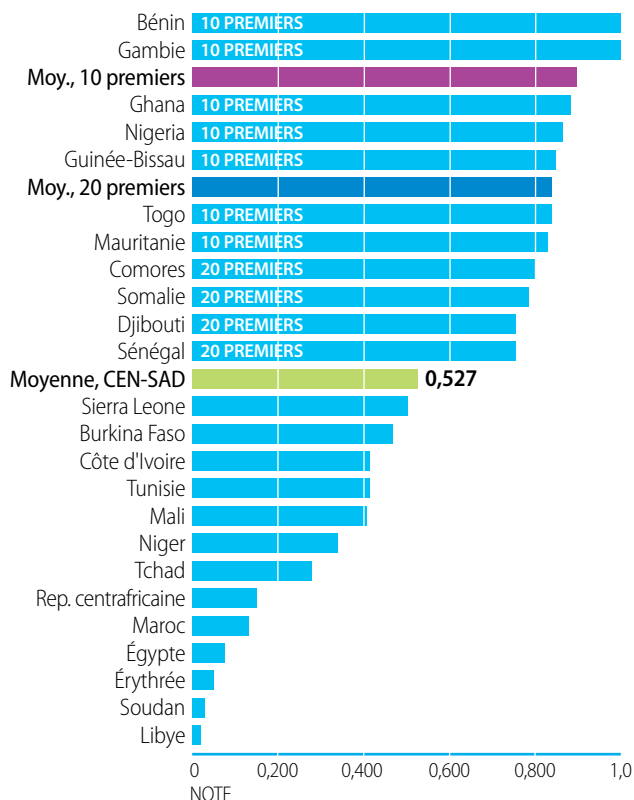
Bénin	Gambie	Sierra Leone
Burkina Faso	Ghana	Somalie
République centrafricaine	Guinée-Bissau	Soudan
Comores	Libye	Tchad
Côte d'Ivoire	Mauritanie	Togo
Djibouti	Maroc	Tunisie
Égypte	Niger	<b>Population</b>
Érythrée	Nigeria	553 millions <sup>18</sup> (2014)
	Sénégal	<b>PIB</b>
		1 350,7 milliards USD <sup>18</sup> (2014)

### Ouverture des régimes de visa

La Communauté des États sahélo-sahariens a été créée en 1998. Un de ses objectifs est la libre circulation des personnes. Parmi les huit communautés économiques régionales reconnues par l'Union africaine, la CEN-SAD occupe la troisième place sur l'IOVA, derrière la CEDEAO et la SADC.

Plusieurs pays très bien classés sont membres de la CEN-SAD : on y trouve 7 des 10 pays les plus performants de l'IOVA, dont le Bénin et la Gambie, qui, avec les Seychelles, sont les plus performants du continent. Quatre autres pays de la CEN-SAD figurent parmi les 20 pays les plus performants d'Afrique.

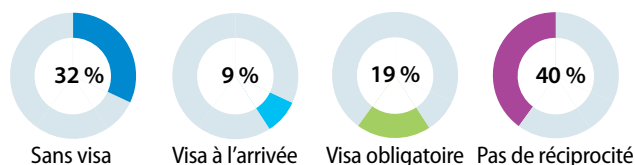
### Notes d'ouverture sur les visas, CEN-SAD, 2022



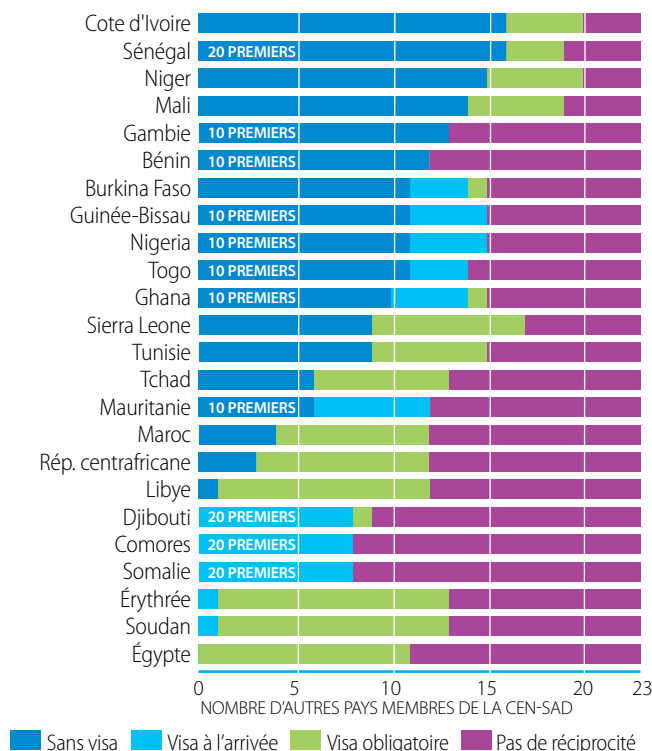
### Réciprocité régionale

Le classement élevé de la CEN-SAD sur l'IOVA ne se répercute pas sur la réciprocité de l'ouverture sur les visas au sein de la CEN-SAD. Dans plus de deux tiers des cas, les pays de la CEN-SAD ne permettent pas aux ressortissants des pays de leur propre communauté d'entrer sur leur territoire sans visa. En outre, plusieurs des pays les plus performants du continent (pays qui figurent parmi les 10 premiers pays africains) sont moins libéraux envers leurs homologues de la CEN-SAD qu'envers les pays extérieurs au bloc CEN-SAD. Ces pays proposent un régime d'exemption de visa à moins de la moitié de leurs homologues de la CEN-SAD.

### Réciprocité moyenne au sein de la CEN-SAD, en % des pays membres



### Réciprocité au sein de la CEN-SAD, nombre de pays membres



La Côte d'Ivoire est le pays de la CEN-SAD le plus performant en matière de réciprocité régionale, offrant un accès sans visa à 16 des 23 autres membres de la CEN-SAD, bien qu'elle ne soit que 27<sup>e</sup> sur 53 pays à l'échelle du continent. En revanche, si certains membres de la CEN-SAD se classent parmi les 20 pays les plus performants d'Afrique, cela ne transparaît pas toujours au niveau régional.



## Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)

Burundi	Madagascar	Somalie
Comores	Malawi	Soudan
Djibouti	Maurice	Tunisie
Égypte	Ouganda	Zambia
Érythrée	République démocratique du Congo	Zimbabwe
Eswatini	Rwanda	<b>Population</b>
Éthiopie	Seychelles	560 millions <sup>19</sup>
Kenya		<b>PIB</b>
Libye		768 milliards USD <sup>19</sup>

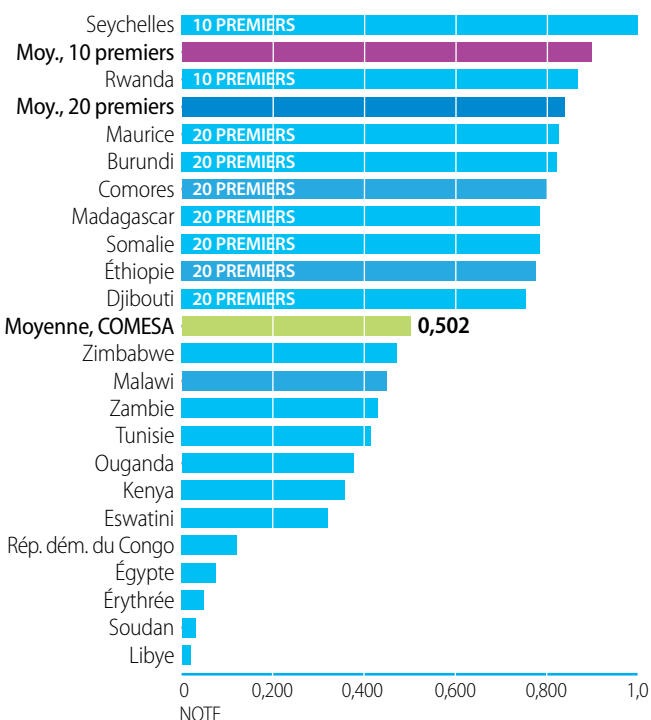
### Ouverture des régimes de visa

L'ouverture sur les visas au sein du COMESA varie considérablement. Les Seychelles, l'un des trois pays les mieux classés d'Afrique, offrent une entrée sans visa à l'ensemble du continent africain. La Libye, en revanche, est le pays le moins ouvert du continent selon l'IOVA ; la République démocratique du Congo, l'Égypte, l'Érythrée et le Soudan sont également mal classés. L'Éthiopie a notamment multiplié sa note par presque 20 entre 2021 et 2022, passant de la 48<sup>e</sup> à la 17<sup>e</sup> place. Djibouti est passé de la 52<sup>e</sup> à la 18<sup>e</sup> place au cours de la même période.

Dans l'ensemble, le COMESA se classe au quatrième rang des huit communautés économiques régionales : il abrite deux des dix pays les plus performants de l'IOVA, et sept autres qui se classent parmi les vingt premiers.

Le COMESA a adopté un protocole sur les visas en 1984, lequel visait à éliminer à terme les visas sur les voyages intra-régionaux, puis en 2001, un protocole régional sur la libre

### Notes d'ouverture sur les visas, COMESA, 2022

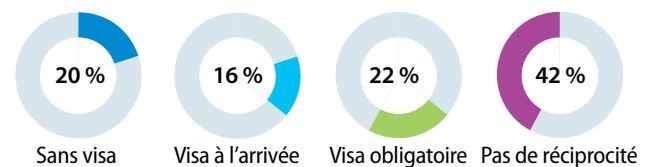


circulation des personnes et le droit d'établissement et de résidence. À ce jour, seuls 4 pays ont signé le protocole et mis en œuvre ses principes fondamentaux ; toutefois, un groupe de travail a récemment été créé pour aider à accélérer la mise en œuvre des deux instruments juridiques.<sup>20</sup>

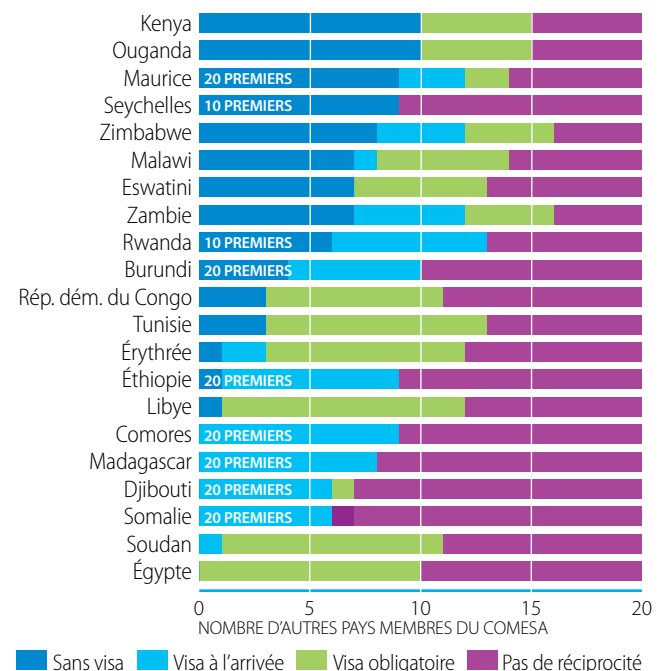
### Réciprocité régionale

La réciprocité des entrées exemptes de visa au sein du COMESA affiche une faible moyenne de 20 %, ou de 36 % lorsque celle-ci est combinée avec les entrées avec visa à l'arrivée. Aucun État membre du COMESA ne propose l'entrée sans visa à plus de la moitié des autres membres du COMESA : les pays les plus ouverts à cet égard sont le Kenya et l'Ouganda, qui dispensent 10 autres membres du COMESA de visa, mais ne proposent pas de visa à l'arrivée aux autres. Maurice (classée parmi les 20 premiers), le Rwanda, la Zambie et le Zimbabwe (tous trois classés parmi les 10 premiers) offrent une entrée simplifiée à plus de la moitié de leurs homologues du COMESA. L'Égypte se classe en dernière position en matière de réciprocité régionale, n'offrant un accès sans visa ou un visa à l'arrivée qu'à cinq pays africains, dont aucun n'est membre du COMESA.

### Réciprocité moyenne au sein du COMESA, en % des pays membres



### Réciprocité au sein du COMESA, nombre de pays membres







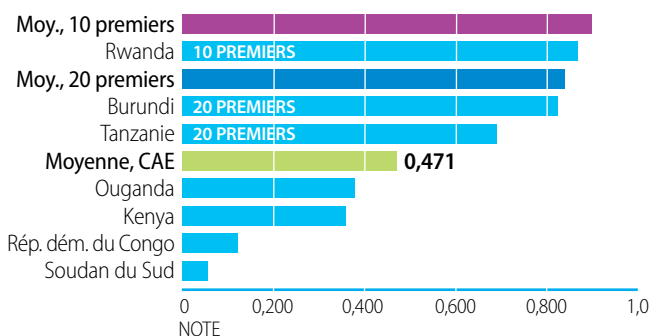
## Communauté d'Afrique de l'Est (CAE)

Burundi	République démocratique du Congo	<b>Population</b> 283,7 millions <sup>21</sup>
Kenya	Rwanda	<b>PIB</b> 305,3 milliards USD <sup>21</sup>
Ouganda	Soudan du Sud	
	Tanzanie	

### Ouverture des régimes de visa

Sur les huit communautés économiques régionales reconnues par l'Union africaine, la note moyenne de l'IOVA des membres de la Communauté d'Afrique de l'Est est la cinquième note la plus élevée. Comptant seulement sept États membres, la CAE abrite des pays très bien classés : le Rwanda (parmi les 10 premiers), le Burundi et la Tanzanie (tous deux parmi les 20 premiers).

#### Notes d'ouverture sur les visas, CAE, 2022



« J'aime à penser que le Protocole de libre circulation, le Programme conjoint de migration de la main-d'œuvre, le Marché unique du transport aérien africain et la ZLECAf sont les quatre roues d'un véhicule. Si une de ces roues ne tourne pas correctement, le véhicule risque de s'arrêter ». <sup>22</sup>

**Maureen Achieng**, chef de mission et représentante de l'Organisation internationale pour les migrations auprès de l'UA, de la CEA et de l'IGAD en Éthiopie.

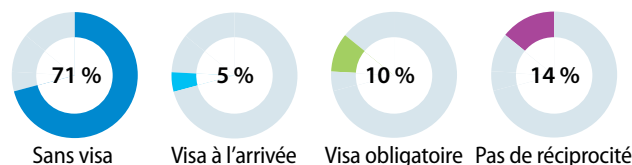
« La circulation des personnes est essentielle à l'intégration régionale, aux relations commerciales transfrontalières, à la fourniture ou à la consommation transfrontalière de services spécifiques et à des secteurs tels que le tourisme ». <sup>23</sup>

**Trudi Hartzenberg**, directrice exécutive, Trade Law Centre (tralac)

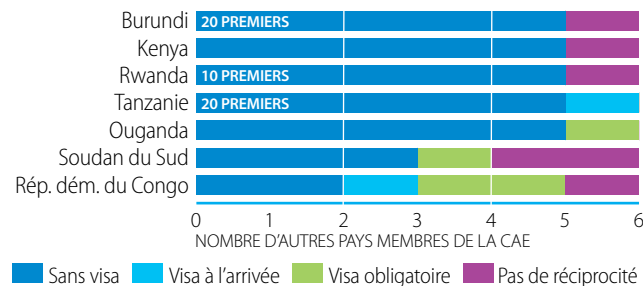
### Réciprocité régionale

En tant qu'union douanière, la CAE a considérablement réduit les barrières interrégionales au commerce. Cela se reflète dans sa note relativement élevée en matière de réciprocité régionale : 71 % pour l'accès sans visa et 5 % pour les visas à l'arrivée, soit une note combinée de 76 %. Six des sept membres de la CAE exigent un visa d'un seul autre membre.

#### Réciprocité moyenne au sein de la CAE, en % des pays membres



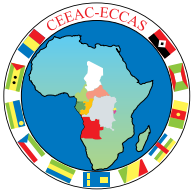
#### Réciprocité au sein de la CAE, nombre de pays membres



Dans l'ensemble, le niveau d'ouverture sur les visas au sein de la CAE et sur une base de réciprocité est nettement plus élevé que l'ouverture sur les visas de ses États membres vis-à-vis des autres pays du continent.

« Je retourne à Goma via l'Ouganda et je suis sûre que c'est la dernière fois que je paie un visa ». <sup>24</sup>

**Rita Muhindo**, commerçante congolaise transfrontalière au Kenya



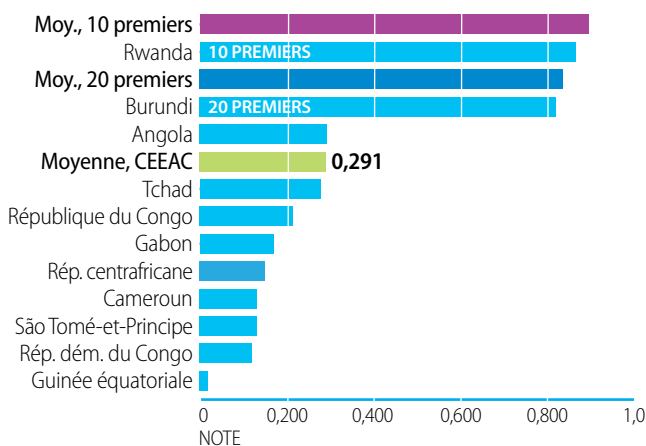
## Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)

Angola	République centrafricaine	<b>Population</b> 158,3 millions <sup>25</sup> (2014)
Burundi	République démocratique du Congo	<b>PIB</b> 257,8 milliards USD <sup>25</sup> (2014)
Cameroun	République du Congo	
Gabon	Rwanda	
Guinée équatoriale	São Tomé-et-Principe	
	Tchad	

### Ouverture des régimes de visa

Dans leur ensemble, les membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale sont moins bien classés dans l'IOVA que les membres de toutes les autres communautés économiques régionales d'Afrique. La CEEAC abrite deux pays très bien classés – le Rwanda (parmi les 10 premiers) et le Burundi (parmi les 20 premiers) – mais aussi un grand nombre de pays les moins ouverts du continent, dont l'ouverture sur les visas tend, dans certains cas, à plutôt se limiter aux autres pays de la région.

#### Notes d'ouverture sur les visas, CEEAC, 2022



« En raison de la proximité des pays dans les groupements régionaux et de leur plus grande familiarité les uns avec les autres, je pense qu'il est probable que la libre circulation progressera d'abord parmi les groupements au sein des communautés régionales ». <sup>26</sup>

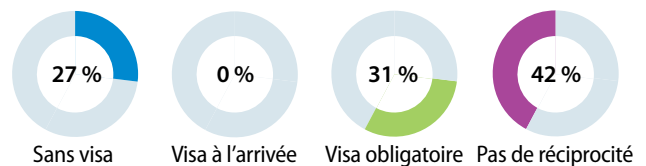
**Alan Hirsch**, professeur émérite de politique et de pratique du développement à la Nelson Mandela School of Public Governance, Université du Cap

### Réciprocité régionale

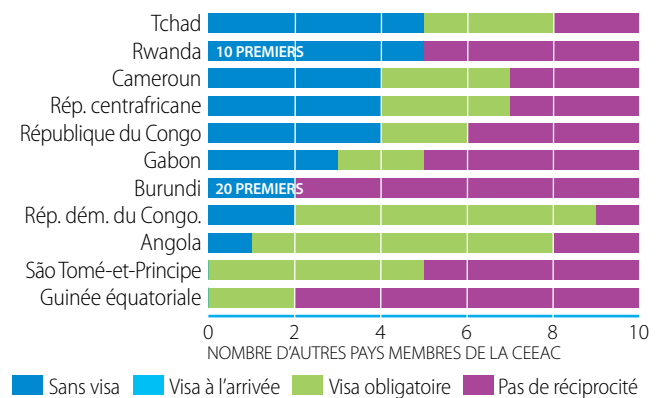
La réciprocité régionale en matière d'exemption de visa entre les membres de la CEEAC montre que 9 des 11 États membres offrent une entrée sans visa à au moins un autre État membre; cependant, aucune option de visa à l'arrivée n'est offerte sur une base réciproque, ce qui signifie qu'il n'y a pas de réciprocité en ce qui concerne les offres de visa à l'arrivée (principalement par le Burundi).

En termes de réciprocité au sens large, le Burundi et la Guinée équatoriale obtiennent les résultats les plus faibles : le Burundi offre une option d'exemption de visa ou un visa à l'arrivée à tous les autres membres de la CEEAC, principalement sur une base non réciproque; la Guinée équatoriale quant à elle, exige un visa de tous les autres États membres de la CEEAC, même si ses ressortissants sont exemptés de visa dans six pays membres de la CEEAC et qu'ils peuvent obtenir un visa à l'arrivée dans deux autres pays membres.

#### Réciprocité moyenne au sein de la CEEAC, en % des pays membres



#### Réciprocité au sein de la CEEAC, nombre de pays membres





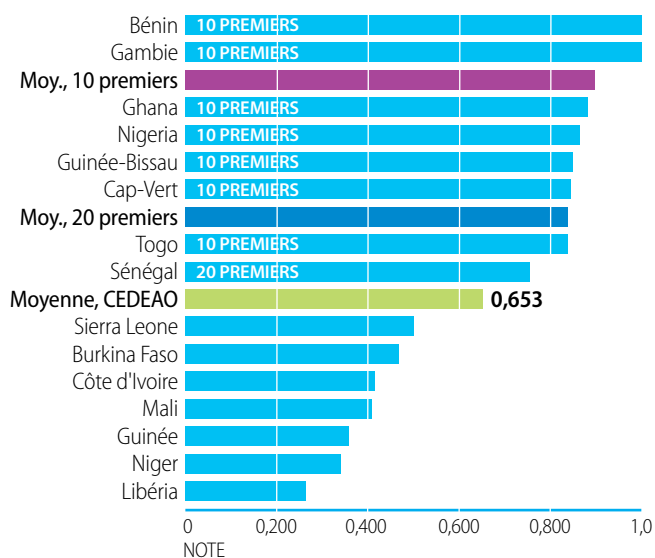
## Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

Bénin	Guinée-Bissau	<b>Population</b>
Burkina Faso	Libéria	407,7 millions <sup>27</sup>
Cap-Vert	Mali	<b>PIB</b>
Côte d'Ivoire	Niger	17,79 milliards USD <sup>27</sup>
Gambie	Nigeria	
Ghana	Sénégal	
Guinée	Sierra Leone	
	Togo	

### Ouverture des régimes de visa

La position de la CEDEAO sur l'ouverture des régimes de visa remonte à 1979, lorsque la communauté a adopté le Protocole sur la libre circulation des personnes et le droit de résidence. La phase 1 du Protocole concernait le droit d'entrée et c'est la seule phase à avoir été mise en œuvre jusqu'à présent. Les résultats sont impressionnants : aujourd'hui, la note moyenne de l'IOVA des 15 membres de la CEDEAO est plus élevée que la note moyenne des membres de toute autre communauté économique régionale en Afrique. La CEDEAO compte également plus de membres parmi les 10 premiers (sept) que toute autre communauté économique régionale. Avec les Seychelles, pays non membre de la CEDEAO, le Bénin et la Gambie, tous deux membres de la CEDEAO, se positionnent conjointement comme les pays du continent les plus ouverts sur les visas. La Guinée s'est remarquablement améliorée l'année dernière, passant de la 52<sup>e</sup> à la 31<sup>e</sup> position.

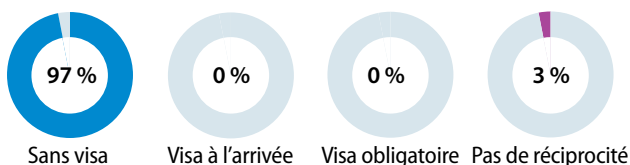
### Notes d'ouverture sur les visas, CEDEAO, 2022



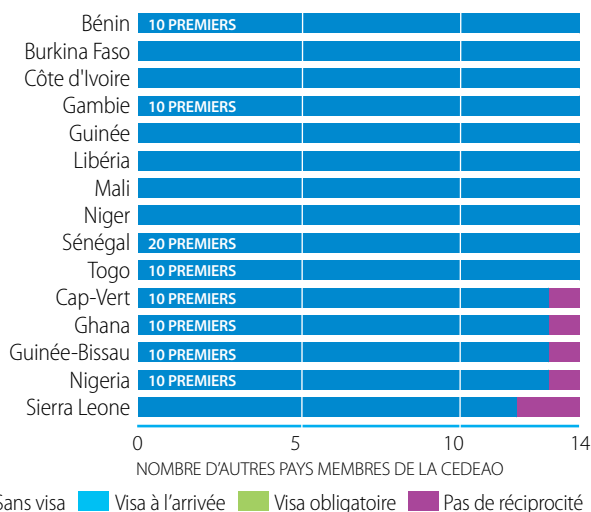
### Réciprocité régionale

La réciprocité régionale au sein de la CEDEAO affiche un résultat presque parfait : les ressortissants de 97 % des États membres de la CEDEAO n'ont pas besoin de visa pour voyager dans la région. Les ressortissants de 10 des 15 membres de la CEDEAO n'ont pas besoin de visa pour se rendre sur le territoire d'un autre membre, et même le pays le moins bien classé dans l'indice de réciprocité (Sierra Leone) accorde une exemption de visa à 12 des membres de la CEDEAO et un visa à l'arrivée aux deux autres membres. Aucun État membre de la CEDEAO n'exige un visa préalable des ressortissants d'un autre pays membre.

### Réciprocité moyenne au sein de la CEDEAO, en % des pays membres



### Réciprocité au sein de la CEDEAO, nombre de pays membres



La région fournit également des efforts pour accroître son ouverture aux pays non membres de la CEDEAO : les responsables de la CEDEAO se sont mis d'accord sur un régime de visa harmonisé<sup>28</sup> (ECOVISA) qui normalisera les modalités de voyage en direction et au sein de la région.





## Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)

Djibouti	Ouganda	<b>Population</b>
Érythrée	Somalie	230 millions <sup>29</sup>
Éthiopie	Soudan	<b>PIB</b>
Kenya	Soudan du Sud	337,8 milliards USD <sup>30</sup>

### Ouverture des régimes de visa

L'Autorité intergouvernementale pour le développement comprend huit pays d'Afrique de l'Est. Djibouti, l'Éthiopie et la Somalie se classent parmi les 20 premiers pays du continent, tandis que l'Érythrée, le Soudan du Sud et le Soudan figurent parmi les moins bien classés de l'IOVA. La note moyenne de l'IOVA des membres de l'IGAD est la sixième la plus élevée parmi les membres des huit communautés économiques régionales d'Afrique.

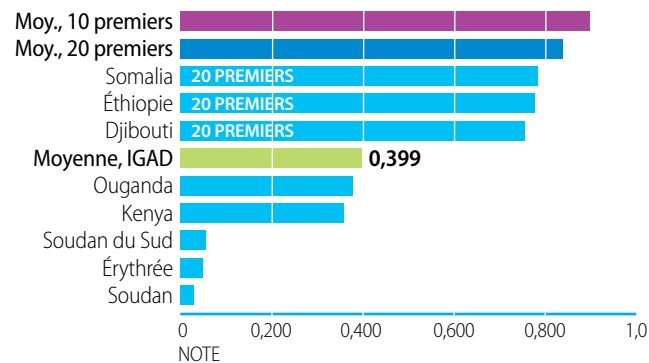
« Il est certain qu'avec ce type d'intégration, le développement sera plus grand, la vie plus décente, les opportunités d'emploi plus nombreuses, et ce sera un bienfait pour nous aujourd'hui, mais aussi pour les générations à venir ».<sup>31</sup>

**Asrar Ahmed Elsidig**

Ministère soudanais des Affaires étrangères

En 2020, l'IGAD a approuvé le Protocole sur la libre circulation des personnes dans son espace et a formé un groupe de travail technique pour harmoniser les régimes de visa dans la région.<sup>32</sup>

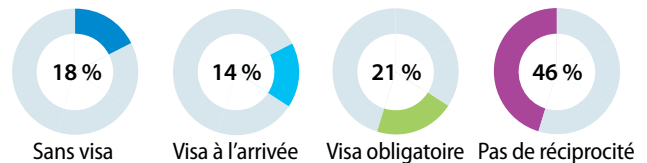
### Notes d'ouverture sur les visas, IGAD, 2022



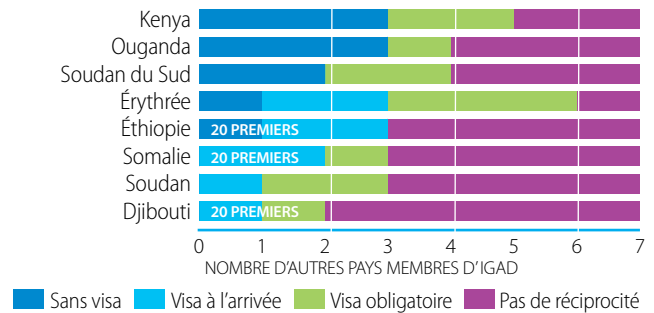
### Réciprocité régionale

Dans l'ensemble, les membres de l'IGAD offrent peu d'ouverture aux visas sur une base réciproque : leur note moyenne de réciprocité n'est que de 18 %. Cette situation est en contradiction avec le fait que certains membres de l'IGAD soient très bien classés en matière d'ouverture sur les visas par rapport à l'ensemble des pays du continent. Par exemple, la Somalie a le meilleur classement IOVA de tous les membres de l'IGAD, mais elle ne pratique l'exemption de visa avec aucun de ses homologues. En revanche, le Kenya est le mieux classé parmi les membres de l'IGAD pour l'accès sans visa sur une base de réciprocité, mais son classement à l'échelle du continent (IOVA) est inférieur au classement moyen de l'IGAD. Le Kenya est également le mieux classé en matière de réciprocité d'exemption de visa au sein du COMESA et de la CAE.

### Réciprocité moyenne au sein de l'IGAD, en % des pays membres



### Réciprocité au sein de l'IGAD, nombre de pays membres



« Le débat sur les avantages du commerce domine cette décennie et l'Afrique manifeste son souhait de voir ses échanges commerciaux se multiplier et s'améliorer ».<sup>33</sup>

**Dr Vera Songwe**, ancienne secrétaire exécutive,  
Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique



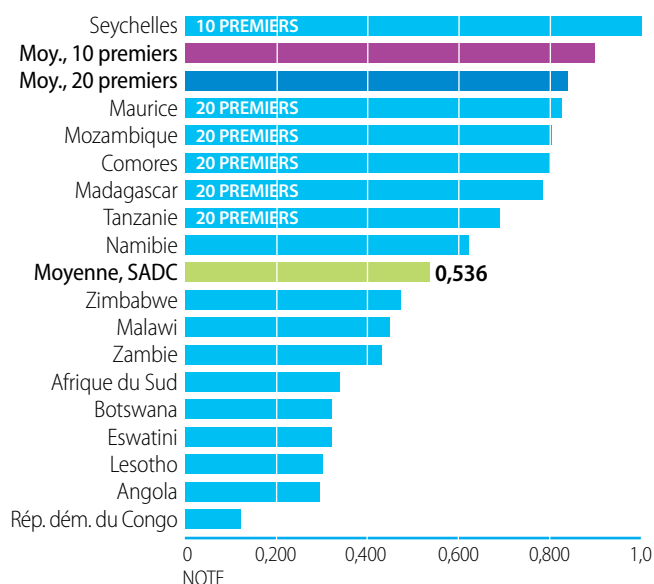
## Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)

Afrique du Sud	Maurice	Zambia
Angola	Mozambique	Zimbabwe
Botswana	Namibie	<b>Population</b>
Comores	République démocratique du Congo	345 millions <sup>34</sup> (2018)
Eswatini	Seychelles	<b>PIB</b>
Lesotho	Tanzanie	721,3 millions USD <sup>34</sup> (2018)
Madagascar		
Malawi		

### Ouverture des régimes de visa

Avec une note IOVA moyenne de 0,536, les 16 membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe obtiennent, en tant que groupe, en 2022, une note plus élevée que celle des pays membres de six autres communautés économiques régionales d'Afrique (la SADC arrive en deuxième position derrière la CEDEAO). Parmi les membres de la SADC figurent les Seychelles, qui partagent la première place avec le Bénin et la Gambie (CEDEAO). Les Seychelles font toutefois figure d'exception au sein de la SADC : les notes IOVA de plus de la moitié des membres de la SADC sont inférieures à la note moyenne de la SADC dans son ensemble. Au total, six pays de la SADC figurent parmi les 20 pays les plus performants d'Afrique.

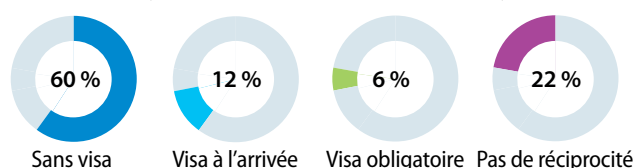
### Notes d'ouverture sur les visas, SADC, 2022



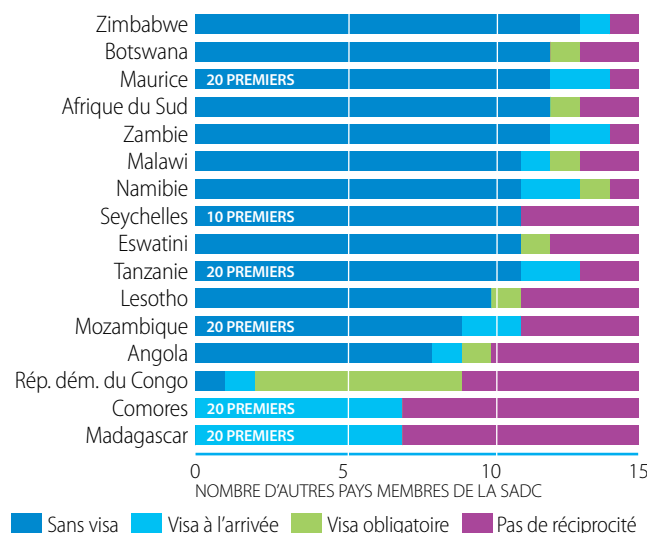
Seule la moitié des États membres de la SADC ont signé le Protocole de l'Union africaine sur la libre circulation des personnes (la plupart des États insulaires ne l'ont pas signé; la majorité des membres de l'Union douanière d'Afrique australe non plus). Les membres de la SADC ont, en grande partie, signé le Protocole de la SADC sur la facilitation du mouvement des personnes<sup>35</sup> (2005), mais seuls six pays – le Mozambique et les cinq membres de l'Union douanière

d'Afrique australe – l'ont ratifié. Quant au Protocole de la SADC sur le commerce de services, il est entré en vigueur le 13 janvier 2022 : pour qu'il puisse stimuler au mieux le commerce dans la région, la circulation des personnes en Afrique australe doit être libéralisée.

### Réciprocité moyenne au sein de la SADC, en % des pays membres



### Réciprocité au sein de la SADC, nombre de pays membres



### Réciprocité régionale

Le niveau de réciprocité régionale au sein de la SADC est relativement élevé : dans 60 % des cas, les ressortissants des États membres de la SADC peuvent se rendre sans visa dans un autre État membre de la SADC. Dans 12 % des cas, les ressortissants peuvent obtenir un visa à l'arrivée.

Le Zimbabwe autorise les ressortissants de 13 pays de la SADC à entrer sans visa sur son territoire. Par ailleurs, en septembre 2022, la Namibie et le Botswana ont appelé à accélérer l'utilisation de documents d'identification au lieu de passeports pour faciliter les déplacements entre les deux pays. À l'autre extrémité de l'échelle, les Comores et Madagascar sont les pays les moins ouverts : aucun n'offre un accès sans visa aux ressortissants d'un autre État membre de la SADC. Il est toutefois intéressant de noter que les Comores et Madagascar figurent parmi les 20 pays les plus performants du continent, car ils offrent un visa à l'arrivée aux ressortissants de presque tous les autres pays africains. Ils se distinguent ainsi de nombreux autres membres de la SADC, qui sont beaucoup plus ouverts aux pays de la région de la SADC qu'aux pays africains en général.

### Éthiopie

L'Éthiopie a fait de grands progrès en matière d'ouverture sur les visas depuis l'édition 2016 de l'IOVA. La première progression du pays s'est produite en 2018-2019, lorsqu'il a adopté une politique de visa à l'arrivée beaucoup plus libérale pour les visiteurs continentaux. À cette époque, l'Éthiopie proposait également des visas électroniques aux visiteurs qui avaient l'intention d'entrer par l'aéroport de la capitale, Bole International.

« Plus il y a de pays qui participent à la recherche, au développement et à l'innovation, plus l'ampleur et la complexité de la mobilité internationale des travailleurs hautement qualifiés augmenteront. Les talents itinérants diffusent les connaissances au-delà des frontières, directement et indirectement ».<sup>36</sup>

**Willys Mac'Olaie**, directeur principal,  
Fragomen, Kenya

Ces évolutions ont favorisé les déplacements des Africains vers l'Éthiopie, un pays qui est devenu un pôle d'exportation de plus en plus important pour l'agrotransformation des produits horticoles et la fabrication d'articles et de vêtements en cuir. L'Éthiopie connaît également une expansion rapide de son secteur touristique. La compagnie aérienne nationale éthiopienne est considérée comme l'un des transporteurs les plus performants d'Afrique, et Addis-Abeba, la capitale du pays, s'impose rapidement comme l'une des plus importantes plaques tournantes pour les voyages intercontinentaux et intra-africains. Addis-Abeba abrite également le siège de l'Union africaine.

La pandémie de COVID-19 a toutefois freiné les progrès. En 2021, l'Éthiopie a cessé temporairement de délivrer des visas à l'arrivée et des visas électroniques, exigeant plutôt que les visiteurs obtiennent un visa dans leur pays d'origine, avant leur voyage.

Le pays a ensuite inversé cette politique et offre à nouveau un visa à l'arrivée aux ressortissants de presque tous les pays africains. Les citoyens du Kenya et de Djibouti peuvent se rendre en Éthiopie sans visa.

CLASSEMENT  
DE L'IOVA  
17/54

TAUX  
D'OUVERTURE  
SUR LES VISAS  
96 %



En termes d'intégration régionale, l'Éthiopie est membre du COMESA et de l'IGAD, et obtient une note plus élevée en matière d'ouverture sur les visas que la moyenne de ces deux communautés économiques régionales. En octobre 2022, certaines sources signalaient que l'Éthiopie avait suspendu les visas à l'arrivée pour un grand nombre de pays<sup>37</sup>, exigeant plutôt que les visiteurs obtiennent un visa avant leur départ. Les visiteurs potentiels ont la possibilité de demander un visa en ligne avant leur voyage.

#### Éthiopie, notes et classement, 2016–2022

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Note</b>	0,052	0,052	0,053	0,777	0,808	0,038	<b>0,777</b>
<b>Classement</b>	46	50	50	18	16	48	<b>17</b>

**Classement IOVA :** L'Éthiopie a rejoint les 20 premiers pays du classement en 2022, progressant de 31 échelons par rapport à 2021.

#### Taux d'ouverture sur les visas en 2022 :

Les ressortissants de 96 % des pays africains peuvent entrer en Éthiopie sans visa ou avec un visa à l'arrivée (cela a changé fin 2022, lorsque l'Éthiopie a temporairement révoqué les privilèges de visa à l'arrivée pour de nombreux pays).

## Djibouti

Situé dans la Corne de l'Afrique, à la frontière de l'Érythrée, de l'Éthiopie et de la Somalie, Djibouti joue un rôle important dans la région, notamment en raison de son accès à la mer : accès pour lui-même et accès pour les pays enclavés voisins. La plupart des échanges maritimes de l'Éthiopie, par exemple, transitent par le port maritime de Djibouti. Djibouti-ville, la capitale du pays, héberge le siège régional de l'IGAD, l'une des huit communautés économiques régionales reconnues par l'Union africaine.



La remontée de Djibouti dans les classements de l'IOVA 2022 fait suite à l'annulation des restrictions de voyage mises en place pendant la pandémie de COVID-19, notamment les restrictions sur les visas à l'arrivée. Pendant la pandémie, Djibouti exigeait que tous les visiteurs obtiennent un visa avant leur voyage vers son territoire. L'annulation de cette politique, ainsi que l'ouverture générale de Djibouti vis-à-vis des voyageurs entrant sur son territoire, a facilité l'entrée des voyageurs dans le pays. De nouveau, les citoyens de la plupart des pays africains peuvent obtenir un visa à l'arrivée. Ils ont également la possibilité de demander un visa électronique avant leur voyage.

À l'exception de l'année 2021, Djibouti a été l'un des pays africains les plus ouverts en matière de visas, figurant invariablement parmi les 20 pays les plus performants du continent.

Bien que Djibouti obtienne une note bien supérieure à la moyenne des États membres de l'IGAD, sa note de réciprocité régionale est relativement faible, car la plupart des États membres de l'IGAD ne rendent pas la pareille à Djibouti en ce qui concerne l'ouverture sur les visas. En d'autres mots, ils n'offrent pas aux Djiboutiens un visa à l'arrivée ou un visa électronique sur une base de réciprocité, même si Djibouti leur offre ces options.

Djibouti, notes et classement, 2016–2022							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Note</b>	0,785	0,800	0,800	0,785	0,785	0,000	<b>0,755</b>
<b>Classement</b>	15	10	14	17	19	52	<b>18</b>

**Classement IOVA :** Djibouti est classé 18<sup>e</sup> sur l'IOVA 2022.

Le pays a considérablement amélioré son rang après avoir annulé les exigences en matière de visa introduites au cours de la période précédente.

**Taux d'ouverture sur les visas en 2022 :** Les ressortissants de 93 % des pays africains peuvent entrer à Djibouti avec un visa à l'arrivée. Djibouti offre également aux voyageurs un service de visas électroniques.

## Burundi

Le Burundi a gagné 32 échelons sur l'IOVA 2022, se classant à la 12<sup>e</sup> position et devenant l'un des pays les plus ouverts d'Afrique de l'Est. En effet, le Burundi permet désormais aux visiteurs de la plupart des pays africains d'obtenir un visa à l'arrivée, au lieu de demander un visa avant de quitter leur pays. Si le Burundi fait partie de l'Union douanière de la CAE et a ratifié la ZLECAf, il n'a pas signé le Protocole sur la libre circulation des personnes. Ses récents progrès en matière d'ouverture sur les visas ont été réalisés en grande partie unilatéralement, la transition générale vers une politique de visa à l'arrivée ayant été réalisée à la fin de l'année 2021.



Le Burundi est un petit pays enclavé dont les perspectives économiques sont favorables. Il partage ses frontières avec la République démocratique du Congo, le Rwanda et la Tanzanie, qui font également partie de la CAE. Le Burundi maintient un haut niveau d'ouverture envers ses voisins, sur une base réciproque, en offrant une entrée sans visa à la République démocratique du Congo, au Kenya, au Rwanda, au Soudan du Sud, à l'Ouganda et à la Tanzanie. Les citoyens de tous les autres pays africains peuvent désormais obtenir un visa à l'arrivée.

Le Burundi ne dispose pas de système de visas électroniques.

Burundi, notes et classement, 2016–2022							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Note</b>	0,815	0,093	0,113	0,113	0,113	0,113	<b>0,823</b>
<b>Classement</b>	11	48	46	46	46	44	<b>12</b>

**Classement IOVA :** Le Burundi s'est classé, en 2022, parmi les 20 pays les plus performants, alors qu'il occupait la 44<sup>e</sup> place en 2021 et qu'il était encore moins bien classé au cours des quatre années précédentes.

**Taux d'ouverture sur les visas en 2022 :** Les ressortissants de 100 % des pays africains peuvent entrer au Burundi sans visa (6/54 pays) ou avec un visa à l'arrivée (47/54 pays).



# Ouverture sur les visas en Afrique

## PERSPECTIVES

Le rapport de l'année dernière relatif à l'ouverture sur les visas en Afrique a été produit à un moment où l'Afrique et le monde étaient aux prises avec l'impact des interventions politiques – notamment les restrictions de voyage rendues nécessaires par la pandémie. Les restrictions se sont considérablement assouplies en 2022 et de nombreux pays ont révisé leurs politiques de visa pour faciliter les voyages. Certains ont simplement annulé les restrictions qu'ils avaient mises en place pour endiguer la pandémie. Cependant, d'autres ont introduit un visa électronique ou un visa à l'arrivée conçu pour encourager les visiteurs, stimuler le commerce et les investissements et aider le continent à s'intégrer.

L'intégration de l'Afrique a également progressé sur de nombreux autres plans. Plusieurs pays ont ratifié l'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine au cours de l'année passée, portant le nombre de ratifications à 44 sur 54 signataires. Dans le cadre de l'initiative de commerce guidé, les premiers échanges commerciaux selon les règles de la ZLECAf ont démarré. Par ailleurs, les négociations sur les règles d'origine sont en voie de finalisation.

Il s'agit là d'étapes importantes, mais pour que la ZLECAf tienne ses promesses envers les populations africaines, elle doit s'efforcer d'accompagner la libéralisation de la circulation des marchandises par une libéralisation des services et des déplacements transfrontaliers : non seulement pour les touristes et les consommateurs, mais aussi pour les prestataires de services (chauffeurs de camions, fournisseurs de services médicaux et d'ingénierie, travailleurs du secteur des télécommunications, etc.) ainsi que les commerçants et les gens d'affaires de toutes catégories.

De nombreux pays sont préoccupés par les régimes libéraux de visa. Ces préoccupations doivent être abordées dans un esprit de soutien et de collaboration. Les politiques régionales en matière d'ouverture sur les visas sont souvent plus progressistes comparées à la pratique des pays à l'échelle continentale. Il convient de continuer à encourager ces initiatives régionales, car elles constituent les fondements d'une ouverture plus large.

L'adoption de politiques libérales et tournées vers l'avenir, qui démantèlent les barrières à la circulation des personnes, que ce soit par le biais de technologies ou la réduction des coûts administratifs et de transaction, contribuera à faire avancer l'Afrique.

### Ouverture sur les visas : suggestions pour 2022+

#### Solutions pour les visas

- Faire du visa à l'arrivée la norme, et non l'exception, pour les visiteurs du continent
- Mettre en place des systèmes de visas électroniques utilisant une plateforme sécurisée et fiable avec un temps de réponse garanti
- Promouvoir des blocs régionaux dont les membres s'accordent mutuellement un accès sans visa au territoire des autres
- Créer des visas de blocs régionaux : des visas qui ouvrent les pays d'une région aux visites des citoyens de tous les pays membres du bloc régional (comme l'envisage la CEDEAO)
- Offrir un visa à plus long terme aux voyageurs réguliers et récurrents
- Encourager les pays champions qui ouvrent unilatéralement leur régime de visa à davantage de pays africains
- Simplifier les procédures de visa en les automatisant, en réduisant les frais, en exigeant moins de documents, en accélérant les délais de traitement et en rendant les exigences moins lourdes
- Fournir des informations fiables en ligne sur les visas pour différentes catégories : tourisme, affaires, études, exemptions
- Fournir des informations sur les visas dans différentes langues et dans un format accessible
- Utiliser les médias sociaux comme canal pour soutenir et informer les voyageurs

#### Solutions pour les documents de voyage

- Un passeport régional ou une carte d'identité nationale pour les voyages régionaux
- Un passeport africain pour les gens d'affaires, délivré par une autorité compétente selon des critères rigoureux
- Le passeport de l'Union africaine pour tous les citoyens africains, délivré par les autorités nationales selon les critères définis par l'Union africaine en 2016

## Annexe 1. Ouverture sur les visas en Afrique : notes et classements des pays, 2022

Pays	INDICATEURS D'OUVERTURE SUR LES VISAS (selon le nombre d'autres pays africains)			Note	Classement
	Sans visa	Visa à l'arrivée	Visa obligatoire*		
<b>Bénin</b>	<b>53</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1,000</b>	<b>1</b>
<b>Seychelles</b>	<b>53</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1,000</b>	<b>1</b>
<b>Gambie</b>	<b>53</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1,000</b>	<b>1</b>
<b>Ghana</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>1</b>	<b>0,883</b>	<b>4</b>
<b>Rwanda</b>	<b>18</b>	<b>35</b>	<b>0</b>	<b>0,868</b>	<b>5</b>
<b>Nigeria</b>	<b>17</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0,864</b>	<b>6</b>
<b>Guinée-Bissau</b>	<b>13</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>0,849</b>	<b>7</b>
<b>Cap-Vert</b>	<b>16</b>	<b>36</b>	<b>1</b>	<b>0,845</b>	<b>8</b>
<b>Togo</b>	<b>14</b>	<b>38</b>	<b>1</b>	<b>0,838</b>	<b>9</b>
<b>Mauritanie</b>	<b>8</b>	<b>45</b>	<b>0</b>	<b>0,830</b>	<b>10</b>
<b>Maurice</b>	<b>27</b>	<b>21</b>	<b>5</b>	<b>0,826</b>	<b>11</b>
<b>Burundi</b>	<b>6</b>	<b>47</b>	<b>0</b>	<b>0,823</b>	<b>12</b>
<b>Mozambique</b>	<b>9</b>	<b>42</b>	<b>2</b>	<b>0,804</b>	<b>13</b>
<b>Comores</b>	<b>0</b>	<b>53</b>	<b>0</b>	<b>0,800</b>	<b>14</b>
<b>Madagascar</b>	<b>0</b>	<b>52</b>	<b>1</b>	<b>0,785</b>	<b>15</b>
<b>Somalie</b>	<b>0</b>	<b>52</b>	<b>1</b>	<b>0,785</b>	<b>15</b>
<b>Éthiopie</b>	<b>2</b>	<b>49</b>	<b>2</b>	<b>0,777</b>	<b>17</b>
<b>Sénégal</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>0,755</b>	<b>18</b>
<b>Djibouti</b>	<b>0</b>	<b>50</b>	<b>3</b>	<b>0,755</b>	<b>18</b>
<b>Tanzanie</b>	<b>19</b>	<b>22</b>	<b>12</b>	<b>0,691</b>	<b>20</b>
Namibie	13	25	15	0,623	21
Sierra Leone	13	17	23	0,502	22
Zimbabwe	17	10	26	0,472	23
Burkina Faso	16	11	26	0,468	24
Malawi	15	11	27	0,449	25
Zambia	14	11	28	0,430	26
Côte d'Ivoire	22	0	31	0,415	27
Tunisie	22	0	31	0,415	27
Mali	20	2	31	0,408	29
Ouganda	20	0	33	0,377	30
Kenya	19	0	34	0,358	31
Guinée	19	0	34	0,358	31
Niger	18	0	35	0,340	33
Afrique du Sud	18	0	35	0,340	33
Botswana	17	0	36	0,321	35
Eswatini	17	0	36	0,321	35
Lesotho	16	0	37	0,302	37
Angola	10	7	36	0,294	38
Tchad	14	1	38	0,279	39
Libéria	14	0	39	0,264	40
République du Congo	5	8	40	0,215	41
Gabon	9	0	44	0,170	42
République centrafricaine	8	0	45	0,151	43
São Tomé-et-Principe	7	0	46	0,132	44
Cameroun	7	0	46	0,132	44
Maroc	7	0	46	0,132	44
Rép. démocratique du Congo	4	3	46	0,121	47
Algérie	6	0	47	0,113	48
Égypte	0	5	48	0,075	49
Soudan du Sud	3	0	50	0,057	50
Érythrée	1	2	50	0,049	51
Soudan	0	2	51	0,030	52
Guinée équatoriale	1	0	52	0,019	53
Libye	1	0	52	0,019	53
Sahara occidental					

\* « Visa obligatoire » signifie qu'un visa doit être obtenu avant le départ et qu'il ne s'agit pas d'un visa électronique.

Les notes vont de 0 à 1 (la plus élevée).

Source : Calculs de la Banque basés sur les données de l'IATA, juillet-août 2022



## Annexe 2. Ouverture sur les visas en Afrique : évolutions récentes et initiatives, 2022

Pays	Classement	20 premiers pays	Offre de visa électronique	A ratifié la ZLECAF <sup>12</sup>	A signé la ZLECAF (ne l'a pas ratifiée) <sup>12</sup>	A signé le PFMP <sup>13</sup>	A rejoint le MUTAA <sup>14</sup>
Bénin	1	●	●		●		●
Seychelles	1	●		●			
Gambie	1	●		●		●	●
Ghana	4	●		●		●	●
Rwanda	5	●	●	●		●	●
Nigeria	6	●	●	●			●
Guinée-Bissau	7	●		●			●
Cap-Vert	8	●	●	●			●
Togo	9	●		●		●	●
Mauritanie	10	●		●			
Maurice	11	●		●			
Burundi	12	●		●			
Mozambique	13	●			●	●	●
Comores	14	●			●	●	
Madagascar	15	●	●		●		
Somalie	15	●			●	●	
Éthiopie	17	●	●	●			●
Sénégal	18	●		●		●	●
Djibouti	18	●	●	●		●	
Tanzanie	20	●	●	●		●	
Namibie	21			●			●
Sierra Leone	22		●	●		●	●
Zimbabwe	23		●	●		●	●
Burkina Faso	24			●		●	●
Malawi	25		●	●		●	
Zambia	26		●	●			●
Côte d'Ivoire	27		●	●		●	●
Tunisie	27			●			
Mali	29			●		●	●
Ouganda	30		●	●		●	
Kenya	31		●	●		●	●
Guinée	31		●	●		●	●
Niger	33			●		●	●
Afrique du Sud	33		●	●			●
Botswana	35				●		●
Eswatini	36			●			●
Lesotho	37		●	●		●	●
Angola	38		●	●		●	
Tchad	39			●		●	●
Libéria	40				●	●	●
République du Congo	41			●		●	●
Gabon	42		●	●		●	●
République centrafricaine	43			●		●	●
São Tomé-et-Principe	44		●	●		●	
Cameroun	44		●	●			●
Maroc	44		●	●			●
Rép. démocratique du Congo	47			●		●	●
Algérie	48			●			
Égypte	49		●	●			●
Soudan du Sud	50				●	●	
Érythrée	51						
Soudan	52				●	●	
Guinée équatoriale	53			●			●
Libye	53				●	●	
Sahara occidental				●			

ZLECAF=Accord sur la zone de libre-échange continentale africaine; PFMP=Protocole sur la libre circulation des personnes; MUTAA=Marché unique du transport aérien africain

## Notes de fin

1. <https://www.afdb.org/fr/news-and-events/african-development-bank-president-adesina-confident-of-very-promising-future-for-continent-18967>
2. <https://www.modernghana.com/news/1186059/afcfta-designed-to-lift-africas-people-out-of.html>
3. <https://www.hospitalitynet.org/news/4112845.html>
4. <https://tophotel.news/africas-tourism-bounceback-will-need-healthy-hotel-pipeline/>
5. <https://theexchange.africa/africa/kenya-exports-batteries-to-ghana-in-first-afcfta-trading-deal/>
6. <https://www.travelpress.com/iata-finds-convenience-is-top-priority-for-passengers/#.Y21WNuzMK3I>
7. <https://www.routesonline.com/news/29/breaking-news/297714/interview-zambia-airports-md-maggie-kaunda/>
8. <https://www.afdb.org/fr/news-and-events/press-releases/la-banque-africaine-de-developpement-appelle-associer-plus-etroitement-les-efforts-dans-les-domaines-de-la-paix-de-la-securite-et-du-developpement-56011>
9. <https://au.int/fr/agenda2063/vue-ensemble>
10. <https://au.int/en/speeches/20200319/statement-he-mr-wamkele-mene-occasion-swearing-secretary-general-afcfta>
11. <https://etariff.au-afcfta.org>
12. <https://www.tralac.org/resources/infographic/13795-status-of-afcfta-ratification.html>
13. <https://au.int/sites/default/files/treaties/36403-sl-PROTOCOL%20TO%20THE%20TREATY%20ESTABLISHING%20THE%20AFRICAN%20ECONOMIC%20COMMUNITY%20RELAT....pdf>
14. <https://afcac.org/en/>
15. <https://au.int/en/videos/20201009/free-movement>
16. Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. État de l'intégration régionale en Afrique V. 2012, Addis-Abeba, Éthiopie. 1<sup>re</sup> éd., p. 62.
17. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Union\\_du\\_Maghreb\\_arabe](https://fr.wikipedia.org/wiki/Union_du_Maghreb_arabe)
18. <https://archive.uneca.org/fr/oria/pages/cen-sad-communauté-des-etats-sahélo-sahariens>
19. <https://www.comesa.int/quick-facts-about-comesa-2/>
20. <https://www.comesa.int/un-nouvel-elan-pour-mettre-en-oeuvre-les-protocoles-du-comesa-sur-la-libre-circulation/?lang=fr>
21. <https://www.eac.int/eac-quick-facts>
22. <https://au.int/en/videos/20201009/free-movement>
23. Hartzenberg, Trudi. "La circulation des personnes dans le cadre de la ZLECAf : Une condition de réussite." <https://www.visaopenness.org/fr/blogue/human-mobility-under-the-afcfta-a-condition-for-success-93/>
24. <https://www.newsafrika.net/251>
25. <https://www.pacci.org/fr/economic-community-of-central-african-states-eccas/>
26. Hirsch, Alan. "Le Protocole sur la libre circulation des personnes : Les moyens d'aller de l'avant." <https://www.visaopenness.org/fr/blogue/the-free-movement-of-persons-protocol-ways-to-move-forward-94/>
27. <https://www.donneesmondiales.com/accords-commerciaux/cedeao-afrique-ouest.php>
28. <https://ecowas.int/les-experts-saccordent-sur-le-regime-harmonise-de-visa-de-la-cedeao-lecovisa/?lang=fr>
29. <https://igad.int/about/>
30. [https://en.wikipedia.org/wiki/Intergovernmental\\_Authority\\_on\\_Development](https://en.wikipedia.org/wiki/Intergovernmental_Authority_on_Development)
31. [https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/all-news-and-stories/euf-supports-protocol-free-movement-persons-igad-region\\_en](https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/all-news-and-stories/euf-supports-protocol-free-movement-persons-igad-region_en)
32. Hirsch, Alan. "A strategic consideration of the African Union Free Movement of Persons Protocol and other initiatives towards the freer movement of people in Africa." South African Institute of International Affairs. 2021. <https://www.jstor.org/stable/resrep29589>
33. Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine. « Which Value Chains for a Made in Africa Revolution ». The Futures Report 2021. p.8
34. <https://www.sadc.int/pages/sadc-facts-figures>
35. <https://www.sadc.int/document/protocol-facilitation-movement-persons-2005>
36. <https://www.africa.com/immigration-reforms-needed-to-spur-talent-mobility/>
37. <https://bit.ly/3fqusEf>

Le présent document a été préparé par le Département de développement régional, intégration et prestation des services de la Banque africaine de développement.

© 2022 Groupe de la Banque africaine de développement

Les points de vue exprimés dans la présente publication sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Banque africaine de développement (BAD), de son Conseil des gouverneurs, de son Conseil d'administration ou des gouvernements qu'ils représentent.

La BAD et son Conseil d'administration ne garantissent pas l'exactitude des données de cette publication et déclinent toute responsabilité quant aux conséquences de l'usage qui peut en être fait.

Les dénominations employées ou les références à un territoire ou à une zone géographique spécifique, ou l'utilisation du terme « pays » dans le présent document n'impliquent pas l'expression d'une quelconque position de la part de la Banque africaine de développement concernant le statut légal ou autre statut de tout pays ou territoire.

La BAD encourage l'impression ou la reproduction des informations contenues dans le document exclusivement pour un usage personnel et non commercial, en mentionnant que le droit d'auteur appartient à la BAD. Toute revente, redistribution ou création de travaux dérivés à des fins commerciales par les utilisateurs est interdite.

Publié par :  
Groupe de la Banque africaine de développement  
Immeuble du Centre de commerce international d'Abidjan (CCIA)  
Avenue Jean-Paul II  
01 B.P. 1387  
Abidjan 01, Côte d'Ivoire  
Téléphone : (225) 27 20 26 39 00  
Tous droits réservés  
© 2022 Groupe de la Banque africaine de développement  
Développement du rapport : Eckart Naumann  
Édition : Jennifer Petrela  
Conception : Peggy King Cointepas  
Photographies : [shutterstock.com](https://www.shutterstock.com)

**Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.visaopenness.org/fr](http://www.visaopenness.org/fr)**



**Groupe de la Banque africaine de développement**

Immeuble du Centre de commerce international d'Abidjan (CCIA)

Avenue Jean-Paul II

01 B.P. 1387

Abidjan 01, Côte d'Ivoire

Téléphone : (225) 27 20 26 39 00

**[www.afdb.org/fr](http://www.afdb.org/fr)**



GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE  
DE DÉVELOPPEMENT